

5. Comptes consolidés 2024

État du résultat net consolidé	2
État du résultat global consolidé	3
État de la situation financière consolidée	4
État des variations des capitaux propres consolidés	5
Tableau des flux de trésorerie consolidés	6
Notes aux états financiers consolidés	7
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	64

État du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	4.1	5 776,8	5 469,0
Charges de personnel	5.1	- 3 611,7	- 3 345,4
Achats et charges externes	4.2.1	- 1 387,3	- 1 419,0
Impôts et taxes		- 42,8	- 39,4
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		- 186,8	- 165,7
Autres produits et charges opérationnels courants	4.2.2	16,5	26,5
Résultat opérationnel d'activité		564,7	526,0
en % du CA		9,8 %	9,6 %
Charges liées aux stock-options et assimilées	5.4	- 17,3	- 34,3
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	8.2	- 32,5	- 28,9
Résultat opérationnel courant		514,9	462,8
en % du CA		8,9 %	8,5 %
Autres produits et charges opérationnels	4.2.3	- 54,7	- 78,5
Résultat opérationnel		460,3	384,3
en % du CA		8,0 %	7,0 %
Coût de l'endettement financier net	12.1.1	- 35,4	- 19,5
Autres produits et charges financiers	12.1.2	- 3,2	6,1
Charge d'impôt	6.1	- 96,8	- 114,2
Résultat net des entreprises associées	10.1	- 6,7	6,7
Résultat net des activités poursuivies		318,2	263,5
Résultat net des activités abandonnées	2.2	- 58,3	- 74,4
Résultat net de l'ensemble consolidé		259,9	189,1
en % du CA		4,5 %	3,5 %
Intérêts ne conférant pas le contrôle	14.1.5	9,0	5,4
RESULTAT NET PART DU GROUPE		251,0	183,7
en % du CA		4,3 %	3,4 %
RESULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	NOTES		
Résultat de base par action	14.2	12,46	9,08
Résultat dilué par action	14.2	12,34	8,94
Résultat de base par action des activités poursuivies	14.2	15,36	12,76
Résultat dilué par action des activités poursuivies	14.2	15,21	12,56
Résultat de base par action des activités abandonnées	14.2	- 2,90	- 3,68
Résultat dilué par action des activités abandonnées	14.2	- 2,87	- 3,62

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé		259,9	189,1
Autres éléments du résultat global :			
Ecart actuariels liés aux engagements de retraite	5.3.1	3,1	- 29,6
Effets d'impôts		2,6	6,2
Éléments relatifs aux entreprises associées	10.2	0,0	- 0,4
Variation de la juste valeur des actifs financiers (titres non consolidés)		- 3,6	1,2
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		2,1	- 22,6
Différences de conversion	14.1.4	45,8	9,7
Variation des couvertures d'investissement net		- 15,2	- 10,6
Effets d'impôts sur couvertures d'investissement net		4,2	1,9
Variation des couvertures de flux de trésorerie		6,1	- 5,1
Effets d'impôts sur couvertures de flux de trésorerie		- 2,0	1,4
Éléments relatifs aux entreprises associées		2,1	- 2,3
Sous-total des éléments recyclables en résultat		41,0	- 5,0
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		43,1	- 27,6
RESULTAT GLOBAL		303,0	161,4
Intérêts ne conférant pas le contrôle	14.1.5	10,9	9,3
Part du Groupe		292,2	152,2

État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Ecart d'acquisition	8.1	2 348,2	2 586,2
Immobilisations incorporelles	8.2	238,5	322,6
Immobilisations corporelles	8.3	148,7	164,6
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	384,4	457,1
Titres de participation mis en équivalence	10.2	1,0	185,9
Autres actifs non courants	7.1	224,6	135,2
Engagements de retraite et assimilés	5.3	47,1	40,6
Impôts différés actifs	6.3	115,1	184,1
Actif non courant		3 507,6	4 076,4
Clients et comptes rattachés	7.2	1 291,4	1 372,4
Autres actifs courants	7.3	419,8	454,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.2	423,4	191,7
Actif courant		2 134,5	2 018,3
Actifs destinés à être cédés	2.2	0,0	-
TOTAL DE L'ACTIF		5 642,2	6 094,6

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital		20,5	20,5
Primes		531,5	531,5
Réserves consolidées et autres réserves		1 375,4	1 324,7
Capitaux propres - part du Groupe		1 927,4	1 876,7
Intérêts ne conférant pas le contrôle		57,1	48,4
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14.1	1 984,5	1 925,1
Emprunts et dettes financières - part non courante	12.3	616,7	619,5
Dettes sur biens pris en location - part non courante	9.2	322,1	392,9
Impôts différés passifs	6.3	42,0	114,1
Engagements de retraite et assimilés	5.3	199,7	226,2
Provisions non courantes	11.1	88,3	59,4
Autres dettes non courantes	7.4	19,4	21,6
Passif non courant		1 288,3	1 433,6
Emprunts et dettes financières - part courante	12.3	188,8	518,2
Dettes sur biens pris en location - part courante	9.2	105,1	110,0
Provisions courantes	11.1	36,8	53,9
Fournisseurs et comptes rattachés		354,2	354,5
Autres dettes courantes	7.5	1 684,5	1 699,2
Passif courant		2 369,4	2 735,9
Passifs destinés à être cédés	2.2	- 0,0	-
TOTAL DU PASSIF		3 657,7	4 169,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		5 642,2	6 094,6

État des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
AU 31/12/2022	20,5	531,5	- 68,6	1 364,2	2,7	1 850,3	43,1	1 893,4
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	38,1	-	38,1	0,1	38,2
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 26,9	- 11,5	-	- 38,4	-	- 38,4
Dividendes ordinaires	-	-	-	- 87,6	-	- 87,6	- 7,0	- 94,6
Variations de périmètre	-	-	-	- 37,9	- 0,0	- 37,9	3,0	- 34,9
Autres mouvements	-	-	-	- 0,0	- 0,0	- 0,0	-	- 0,0
Transactions avec les actionnaires	-	-	- 26,9	- 98,9	- 0,0	- 125,8	- 3,9	- 129,7
Résultat net de la période	-	-	-	183,7	-	183,7	5,4	189,1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 31,5	- 31,5	3,9	- 27,6
Résultat global de la période	-	-	-	183,7	- 31,5	152,2	9,3	161,4
AU 31/12/2023	20,5	531,5	- 95,5	1 449,0	- 28,8	1 876,7	48,4	1 925,1
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	16,1	-	16,1	0,1	16,2
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 115,4	- 44,5	-	- 159,9	-	- 159,9
Dividendes ordinaires	-	-	-	- 93,9	-	- 93,9	- 2,3	- 96,2
Variations de périmètre	-	-	-	10,4	- 12,8	- 2,4	-	- 2,4
Autres mouvements	-	-	-	1,0	- 2,2	- 1,2	- 0,1	- 1,3
Transactions avec les actionnaires	-	-	- 115,4	- 111,0	- 15,0	- 241,4	- 2,2	- 243,7
Résultat net de la période	-	-	-	251,0	-	251,0	9,0	259,9
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	41,2	41,2	1,9	43,1
Résultat global de la période	-	-	-	251,0	41,2	292,2	10,9	303,0
AU 31/12/2024	20,5	531,5	- 210,9	1 589,0	- 2,7	1 927,4	57,1	1 984,5

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne conférant pas le contrôle)		259,9	189,1
Dotations nettes aux amortissements et provisions		251,2	291,6
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-2,8	5,4
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	5.4	15,4	37,1
Plus et moins-values de cession		3,2	1,3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	10.1	6,7	-6,7
Coût de l'endettement financier net (y compris liés aux dettes sur biens pris en location)	12.1.1	49,3	31,0
Dividendes de titres non consolidés		-0,3	-0,0
Charge d'impôt	6.1	98,2	111,7
Flux de trésorerie généré par l'activité avant variations des besoins en fonds de roulement (A)		680,8	660,3
Impôt versé (B)		-93,9	-82,6
Variation du besoin en fonds de roulement (B.F.R.) lié à l'activité (C)	13.2	69,5	44,9
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)		656,4	622,6
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-74,8	-100,6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,7	6,9
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		-5,4	-8,6
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers		6,2	-0,0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		194,7	-912,4
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		0,3	2,7
Encaissements / (Décaissements) liés aux prêts et avances consentis		1,9	-3,2
Intérêts financiers nets reçus		4,6	4,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)		128,0	-1 010,9
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		0,0	0,0
Rachats et reventes d'actions propres		-132,4	-26,1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	14.1.3	-93,9	-87,5
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-2,3	-7,0
Encaissements/(Décaissements) liés aux emprunts	13.1	-139,0	492,6
Loyers décaissés		-133,3	-106,0
Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)		-38,6	-24,4
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies		-10,0	-12,3
Autres flux liés aux opérations de financement		-0,9	-0,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)		-550,4	228,4
Incidence des variations des cours des devises (G)		-2,6	-4,8
VARIATION DE TRESORERIE NETTE (D+E+F+G)		231,4	-164,7
Trésorerie d'ouverture		191,5	356,2
Trésorerie de clôture	12.2	422,9	191,5

Notes aux états financiers consolidés

Note 1	Principes comptables	8	Note 9	Contrats de location	38
1.1.	Base de préparation	8	9.1.	Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	38
1.2.	Application de nouvelles normes et interprétations	8	9.2.	Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	39
1.3.	Estimations et jugements comptables déterminants	8	Note 10	Titres mis en équivalence	39
1.4.	Format et conversion des états financiers	9	10.1.	Résultat net des entreprises associées	39
Note 2	Périmètre de consolidation	10	10.2.	Valeur au bilan des entreprises associées	40
2.1.	Principales acquisitions	10	Note 11	Provisions et passifs éventuels	41
2.2.	Cession de Sopra Banking Software et perte d'influence notable sur 74Software (ex-Axway Software)	12	11.1.	Provisions courantes et non courantes	41
2.3.	Autres évolutions du périmètre	13	11.2.	Passifs éventuels	41
Note 3	Information sectorielle	14	Note 12	Financement et gestion des risques financiers	42
3.1.	Résultats sectoriels	14	12.1.	Charges et produits financiers	42
3.2.	Ventilation par pays du chiffre d'affaires	15	12.2.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	42
3.3.	Ventilation par pays des actifs non courants	15	12.3.	Emprunts et dettes financières - Endettement financier net	43
Note 4	Résultat opérationnel	16	12.4.	Instruments financiers inscrits au bilan	44
4.1.	Analyse du chiffre d'affaires par pôle	16	12.5.	Gestion des risques financiers	46
4.2.	Autres produits et charges du Résultat opérationnel	18	Note 13	Flux de trésorerie	53
Note 5	Avantages au personnel et paiements fondés en actions	19	13.1.	Variation de l'endettement financier net	53
5.1.	Charges de personnel	19	13.2.	Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie	55
5.2.	Effectifs	20	13.3.	Autres flux de trésorerie du tableau des flux de trésorerie consolidé	56
5.3.	Engagements de retraite et assimilés	20	Note 14	Capitaux propres et résultat par action	56
5.4.	Paiements fondés en actions	25	14.1.	Capitaux propres	56
5.5.	Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	27	14.2.	Résultats par action	58
Note 6	Impôts sur les résultats	27	Note 15	Transactions avec les parties liées	59
6.1.	Charge d'impôt	27	15.1.	Transactions avec les entreprises associées et sociétés non consolidées	59
6.2.	Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	28	15.2.	Filiales et participations	59
6.3.	Impôts différés actifs et passifs	29	Note 16	Engagements hors bilan	60
Note 7	Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers	30	16.1.	Engagements donnés liés à l'activité courante	60
7.1.	Autres actifs financiers non courants	30	16.2.	Engagements reçus	60
7.2.	Clients et comptes rattachés	32	Note 17	Événements postérieurs à la clôture de la période	60
7.3.	Autres actifs courants	33	Note 18	Liste des sociétés du groupe	61
7.4.	Autres dettes non courantes	33	Note 19	Honoraires des Commissaires aux comptes et des auditeurs de durabilité	63
7.5.	Autres dettes courantes	34			
Note 8	Immobilisations incorporelles et corporelles	34			
8.1.	Écarts d'acquisition	34			
8.2.	Autres immobilisations incorporelles	36			
8.3.	Immobilisations corporelles	37			

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 26 février 2025. Les données de l'état de la situation financière consolidée et les notes associées ont été retraitées de l'effet de l'acquisition d'Ordina tel que décrit en note 2.1. Les données de l'état du résultat net consolidé et les notes associées ont été retraitées de l'effet de la présentation en activité abandonnée de Sopra Banking Software tel que décrit en note 2.2.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm.

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 consistent principalement en les amendements à :

- IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif au classement des passifs en passif courant ou non courant et aux passifs assortis de clauses restrictives (« covenants ») ;
- IFRS 16 « Contrats de location » sur les dettes de location dans le cadre d'une transaction de cession-bail et ;
- IAS 7 « Etat des flux de trésorerie » et à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » traitant de l'information à fournir au titre des accords de financement fournisseurs.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas d'effet sur les états financiers consolidés et leurs notes.

Par ailleurs, l'IFRS Interpretation Committee (IFRS IC) a publié trois décisions définitives :

- IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » traitant des paiements conditionnels au maintien à l'emploi des vendeurs d'une entité acquise postérieurement à l'acquisition ;
- IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précisant la comptabilisation de provisions liées à des engagements climatiques ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » spécifiant les informations à fournir sur les produits et charges des secteurs opérationnels.

Ces interprétations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2024 et pouvant être appliqués de manière anticipée. Il s'agit principalement : des amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » en cas d'absence de convertibilité.

1.3. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application de ses méthodes comptables.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- la reconnaissance des revenus en particulier pour ce qui concerne les contrats de construction (cf. note 4.1) ;
- les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 5.3) ;
- la valorisation d'actifs d'impôts différés (note 6.3) ;
- la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition (cf. note 8.1) ;
- les durées de location et les valorisations des actifs et passifs des biens pris en location (cf. note 9) ;
- les provisions pour risques (cf. note 11.1).

Ces jugements et estimations comptables tiennent compte de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en particulier de la démarche de transition des activités vers l'objectif de neutralité climatique du programme *Climate Neutral Now*. Cela est notamment reflété dans les projections utilisées pour valoriser les actifs. Cela l'est aussi dans les consommations présentées au compte de résultat, notamment la consommation électrique réalisée par des énergies renouvelables issues de contrats d'électricité verte en direct auprès des fournisseurs ou en utilisant des certificats de garantie d'origine. Par ailleurs, les activités du Groupe ont un rôle mineur dans l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, il estime, à ce jour, ne pas être affecté par la survenance d'événements climatiques majeurs.

1.4. Format et conversion des états financiers

1.4.1. Format des états financiers

Sopra Steria Group s'appuie pour la présentation de ses états financiers consolidés sur la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2020-01 en date du 6 mars 2020 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative aux coûts et aux avantages accordés aux bénéficiaires des plans de stock-options, d'actions gratuites et d'actionnariat salarié ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le *Résultat opérationnel* est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les *Autres produits et charges opérationnels*. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, le Groupe distingue l'*EBITDA* au sein de l'analyse de la *Variation de l'endettement financier net*. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

1.4.2. Conversion des états financiers

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra Steria Group.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Autres éléments du résultat global* et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion (cf. note 14.1.4).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupes ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2024	Exercice 2023	31/12/2024	31/12/2023
Couronne norvégienne	11,6290	11,4248	11,7950	11,2405
Couronne suédoise	11,4325	11,4788	11,4590	11,0960
Dinar tunisien	3,3660	3,3556	3,3068	3,3969
Dirham marocain	10,7539	10,9532	10,4919	10,9017
Dollar américain	1,0824	1,0813	1,0389	1,1050
Dollar de Singapour	1,4458	1,4523	1,4164	1,4591
Franc suisse	0,9526	0,9718	0,9412	0,9260
Livre sterling	0,8466	0,8698	0,8292	0,8691
Réal brésilien	5,8283	5,4010	6,4253	5,3618
Roupie (Inde)	90,5563	89,3001	88,9335	91,9045
Zloty polonais	4,3058	4,5420	4,2750	4,3395

c. Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, en *Autres produits et charges opérationnels courants* pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en *Autres produits et charges financiers* pour les autres.

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

La société Sopra Steria Group est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra Steria Group sont consolidés par intégration globale. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- il est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont mis en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 18.

2.1. Principales acquisitions

- Le 7 mars 2024, Sopra Steria Group SA a acquis en France 100 % de InProcess, agence d'innovation stratégique. Les actifs acquis et les passifs assumés sont estimés à -1,2 M€ et l'écart d'acquisition à 4,0 M€. Cette activité est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie France
- Le 4 octobre 2023, le Groupe prenait le contrôle de l'ESN néerlandaise Ordina présente aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Combiné aux activités du Groupe en Belux et à celles acquises de Tobania en Belgique, ce regroupement a créé un partenaire de premier choix des services digitaux dans la région Benelux. Les activités et les marchés adressés par Ordina sont très proches de ceux du Groupe. La région Benelux est désormais dirigée depuis les Pays-Bas. Ordina fait partie de l'unité génératrice de trésorerie Benelux.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé, notamment, à l'identification et à la reconnaissance d'une relation clientèle, en immobilisations incorporelles, de 110,9 M€ et de l'impôt différé passif associé. Cet actif incorporel est amorti sur une période moyenne de 10,6 années. L'ajustement a été comptabilisé à la date d'acquisition et a donc modifié les données comparatives 2023.

L'affectation du prix d'acquisition est désormais définitive et se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ordina
Immobilisations incorporelles	111,3
Immobilisations corporelles	8,1
Impôts différés actifs	0,2
Autres actifs non courants	29,4
Clients et comptes rattachés	99,6
Autres actifs courants	28,0
Total des actifs acquis	276,6
Engagements de retraite et assimilés	0,6
Provisions non courantes	-
Impôts différés passifs	23,3
Autres passifs non courants	19,2
Fournisseurs et comptes rattachés	7,3
Provisions courantes	1,3
Autres passifs courants	126,7
Total des passifs repris	178,3
TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS / (PASSIFS NETS REPRIS)	98,2
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-
PRIX D'ACQUISITION	517,6
ECART D'ACQUISITION	419,4

En 2023, le Groupe avait aussi procédé aux acquisitions de CS Group et de Connectiv-IT en France, de Tobania en Belgique, de Marin IT en Norvège et de Sopra Steria Ré 2 au Luxembourg. Elles sont détaillées dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 en note 2.1. Principales acquisitions du chapitre 5 Comptes consolidés 2023.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;

- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :

- d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquise,
- d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Le choix du mode de valorisation des intérêts ne conférant pas le contrôle est réalisé acquisition par acquisition et a pour conséquence soit la comptabilisation d'un « goodwill complet » en cas d'utilisation de la juste valeur, soit d'un « goodwill partiel » en cas d'utilisation d'une quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition et de manière rétrospective.

2.2. Cession de Sopra Banking Software et perte d'influence notable sur 74Software (ex-Axway Software)

Le Conseil d'administration du 21 février 2024 a autorisé le projet de cession par le Groupe de la plupart des activités de Sopra Banking Software à Axway Software. Cette vente est intervenue au 2 septembre 2024.

Cette opération a été accompagnée, le 19 juillet 2024, de la vente à Sopra GMT de 3,6 millions de titres 74Software sur les 6,9 millions que le Groupe détenait. Par cette transaction, le Groupe a perdu son influence notable sur 74Software. Les titres conservés ont alors été reclassés en titres non consolidés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (cf. note 7.1). À cette même date, il a aussi cédé à Sopra GMT les droits préférentiels de souscription attachés aux 3,3 millions de titres 74Software qu'il a conservé en vue de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par 74Software à laquelle le Groupe n'a pas participé.

Cette décision de recentrage des activités du Groupe vers les services et solutions du numérique, le conseil et le digital dans ses marchés stratégiques s'est matérialisée, au 1^{er} semestre, par le détournement juridique des activités de Sopra Banking Software à céder et les apports des activités conservées aux entités du Groupe.

L'activité Edition de Sopra Banking Software ainsi détournée constituait au 31 décembre 2023 une partie autonome du secteur opérationnel Sopra Banking Software. Le Groupe a considéré qu'elle constituait une activité principale et distincte la caractérisant en activité abandonnée, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement comptable emporte les conséquences et les modifications suivantes sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Le résultat net des activités cédées de Sopra Banking Software est présenté sur une ligne distincte de l'état du résultat net consolidé, « Résultat des activités abandonnées » pour l'exercice 2024 à compter du 1^{er} janvier 2024. Il tient compte des 8 mois d'activité de Sopra Banking Software dans le Groupe, du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2024. L'exercice de comparaison 2023 est aussi retraité de la même façon pour la totalité des 12 mois. Enfin, cette ligne comprend le résultat de cession de l'activité.
- Le tableau des flux de trésorerie n'est pas modifié et se compose de manière indistincte des flux des activités poursuivies et de ceux des activités abandonnées. L'information relative à ces derniers est présentée plus bas dans cette note.

Par ailleurs, la valeur des actifs de Sopra Banking Software est recouverte par une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Le traitement comptable prévoit donc de les évaluer au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ce principe s'applique à la date de satisfaction des conditions de classement en *actifs destinés à être cédés* requises par IFRS 5. Cette date est celle de l'autorisation de l'opération par le Conseil d'administration du Groupe le 21 février dernier. Ce classement étant satisfait, les actifs non courants destinés à être cédés ne font plus l'objet d'un amortissement depuis ce moment. L'impact favorable de l'arrêt des amortissements s'élève 12,8 M€ sur le *Résultat opérationnel d'activité* et à 14,0 M€ sur le résultat net de Sopra Banking Software (dont - 4,9 M€ de charge d'impôt).

Sopra Banking Software étant désormais évaluée selon les principes d'IFRS 5, le Groupe a ramené la valeur comptable de l'actif net comptable de cette entité à sa juste valeur diminuée des coûts de vente en procédant à une dépréciation de 27,6 M€ au 30 juin 2024 comptabilisés en *autres produits et charges opérationnels*.

À la date de cession, la valeur des activités de Sopra Banking Software s'élève à 129,0 M€. Comparée au prix de cession de 115,2 M€, l'opération de vente génère un résultat de - 13,8 M€. Il est comptabilisé dans les *autres produits et charges opérationnels de l'état du résultat net des activités abandonnées*.

Les coûts de la vente font également partie des *autres produits et charges opérationnels de l'état du résultat net des activités abandonnées* de Sopra Banking Software et s'élèvent à - 7,2 M€.

Par ailleurs, la cession à Sopra GMT d'une partie des titres 74Software et le reclassement en titres non consolidés des titres conservés ont permis la reconnaissance d'un résultat de cession de + 11,1 M€. Il est comptabilisé en *autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel* (cf. note 4.2.3). La note 10 Titres mis en équivalence présente les effets de l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » sur les titres 74Software et de leur sortie.

Les informations détaillées de l'impact de l'activité abandonnée Sopra Banking Software sont présentées ci-dessous.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITES ABANDONNEES

Les résultats nets de l'activité abandonnée Sopra Banking Software se décomposent de la façon suivante en 2024 (8 mois) et en 2023 (12 mois) :

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	223,2	336,3
Charges opérationnelles	- 209,3	- 314,1
Résultat opérationnel d'activité	13,9	22,2
<i>en % du CA</i>	6,2 %	6,6 %
Autres produits et charges opérationnels courants	0,4	- 17,7
Résultat opérationnel courant	14,3	4,4
<i>en % du CA</i>	6,4 %	1,3 %
Autres produits et charges opérationnels	- 56,4	- 58,9
Résultat opérationnel	- 42,1	- 54,5
<i>en % du CA</i>	- 18,9 %	- 16,2 %
Produits et charges financiers	- 14,8	- 22,4
Charge d'impôt	- 1,4	2,5
Résultat des activités abandonnées	- 58,3	- 74,4
<i>en % du CA</i>	- 26,1 %	- 22,1 %
Intérêts ne conférant pas le contrôle	0,0	0,0
RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNES - PART DU GROUPE	- 58,3	- 74,4
<i>en % du CA</i>	- 26,1 %	- 22,1 %

Le résultat global des activités abandonnées de la période consiste en des écarts actuariels liés aux engagements de retraite pour + 2,0 M€ nets d'impôts et non recyclable en résultat, en des couvertures de change des flux de trésorerie et en des différences de conversion respectivement pour + 0,8 M€ net d'impôts et + 6,1 M€, les deux recyclables en résultat.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les impacts en 2024 et en 2023 de l'activité abandonnée Sopra Banking Software sur la génération des flux de trésorerie sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 25,8	31,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	52,3	- 23,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	39,1	- 7,3
Incidence des variations des cours des devises	- 1,1	- 1,0
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	64,4	- 1,0
Trésorerie d'ouverture	- 64,4	- 63,0
Trésorerie de clôture	0,0	- 64,4

2.3. Autres évolutions du périmètre

En 2024, comme il l'avait fait en 2023, le Groupe a procédé à la rationalisation de son portefeuille de filiales. Ces évolutions de l'organigramme juridique n'ont aucun effet significatif dans les états financiers de l'exercice.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Résultats sectoriels

L'opération de cession de Sopra Banking Software est précédée, au 1^{er} semestre, par le détournage juridique des activités de Sopra Banking Software à céder et les apports des activités conservées aux entités du Groupe (cf. note 2.2.). Ainsi, le secteur opérationnel France bénéficie des activités d'intégration de progiciels. Le secteur Autre Europe comprend désormais, en Belgique, les activités relatives à une solution de gestion de crédits, en Allemagne, les solutions gérées par la filiale antérieurement détenue par Sopra Banking Software dans ce pays et en Espagne, le centre de services lié aux projets apportés au segment opérationnel français. Enfin, les

activités relatives à Sopra Solutions ont été regroupées et sont désormais présentées dans le secteur opérationnel Solutions. Les données d'information sectorielle de l'exercice 2023 ont été retraitées, conformément aux exigences du traitement en activité abandonnée de Sopra Banking Software. Ce dernier segment n'a plus été suivi dans l'information sectorielle. Enfin, le secteur dit Non affecté permet de réconcilier le résultat opérationnel du Groupe et comprend le résultat de cession des titres Axway Software décrit en note 2.2 pour +11,1 M€.

a. France

(en millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
Chiffre d'affaires	2 437,9		2 426,3	
Résultat opérationnel d'activité	220,4	9,0 %	235,6	9,7 %
Résultat opérationnel courant	201,6	8,3 %	207,7	8,6 %
Résultat opérationnel	182,1	7,5 %	198,9	8,2 %

b. Royaume-Uni

(en millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
Chiffre d'affaires	962,1		940,9	
Résultat opérationnel d'activité	116,9	12,1 %	103,2	11,0 %
Résultat opérationnel courant	107,8	11,2 %	89,4	9,5 %
Résultat opérationnel	100,7	10,5 %	79,1	8,4 %

c. Europe

(en millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
Chiffre d'affaires	2 049,0		1 777,5	
Résultat opérationnel d'activité	186,4	9,1 %	151,7	8,5 %
Résultat opérationnel courant	165,7	8,1 %	139,0	7,8 %
Résultat opérationnel	128,5	6,3 %	105,0	5,9 %

d. Solutions

(en millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
Chiffre d'affaires	327,8		324,2	
Résultat opérationnel d'activité	41,0	12,5 %	35,4	10,9 %
Résultat opérationnel courant	39,9	12,2 %	26,7	8,2 %
Résultat opérationnel	38,0	11,6 %	1,4	0,4 %

e. Non affecté

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel d'activité	-	-
Résultat opérationnel courant	-	-
Résultat opérationnel	11,1	-

f. Groupe

(en millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
Chiffre d'affaires	5 776,8		5 469,0	
Résultat opérationnel d'activité	564,7	9,8 %	526,0	9,6 %
Résultat opérationnel courant	514,9	8,9 %	462,8	8,5 %
Résultat opérationnel	460,3	8,0 %	384,3	7,0 %

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités.

Les secteurs présentés correspondent à quatre pôles :

- le pôle France regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique, de Cyber Sécurité, de PLM (Cimpa) et de CS Group et ses filiales ;
- le pôle Royaume-Uni regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de

Gestion d'Infrastructure Informatique, de Cyber Sécurité et de *Business Process Services* ;

- le pôle Autre Europe regroupant les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité dans les pays européens autres que la France et le Royaume-Uni (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse), y compris la plateforme d'exploitation de services bancaires en Allemagne Sopra Financial Technology GmbH ;
- le pôle Solutions qui regroupe les activités de solutions Ressources Humaines et Immobilières et celles de Sopra SOLUTIONS.

3.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Etranger	TOTAL
Exercice 2023	2 607,8	2 861,2	5 469,0
Exercice 2024	2 696,3	3 080,5	5 776,8

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.3. Ventilation par pays des actifs non courants

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Ecarts d'acquisition	901,0	621,2	824,0	1,9	2 348,2
Immobilisations incorporelles	54,9	53,0	130,2	0,3	238,5
Immobilisations corporelles	76,8	25,1	38,4	8,5	148,7

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1 et correspondent à des zones géographiques.

NOTE 4 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

4.1. Analyse du chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
France	2 437,9	42,2%	2 426,3	44,4%
Royaume-Uni	962,1	16,7%	940,9	17,2%
Europe	2 049,0	35,5%	1 777,5	32,5%
Solutions	327,8	5,7%	324,2	5,9%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 776,8	100,0%	5 469,0	100,0%

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement. Elles consistent en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures, de tierce maintenance applicative et de construction. Les revenus issus des ventes de droits d'utilisation ou de droits d'accès sont très marginaux.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non encore remplies au 31 décembre 2024 est déterminé en appliquant les exemptions prévues par la norme qui permettent d'exclure de la détermination de cette valeur les obligations de prestation suivantes :

- celles réalisées sur la base d'une consommation réelle de services donnant droit à facturation : les prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) ;
- celles faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, cette exemption étant appliquée par le Groupe uniquement aux prestations de type redevance de maintenance de logiciels dont la durée ferme ne dépasse pas dans la majeure partie des contrats un an.

Sur cette base, dans les limites fixées par la norme, le chiffre d'affaires non encore reconnu affecté aux obligations de prestation non encore remplies est issu uniquement des prestations de construction objet d'un contrat au forfait et accessoirement de ventes de licences dont le transfert aux clients n'aurait pas encore été effectué. Sa valeur est d'au moins 1 364,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Elle sera reconnue en chiffre d'affaires principalement dans l'exercice qui suit.

Reconnaissance du revenu

La correcte application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est l'enjeu le plus significatif dans l'application des IFRS pour le Groupe. Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client dans le cadre des projets pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux appliqués aux contrats clients signés avec les entités du Groupe**i. Identification du contrat conclu avec le client**

Pour qu'un contrat ou un regroupement de contrats avec un client puisse donner lieu à reconnaissance de revenu, il doit respecter cinq critères : le contrat a une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs au bénéfice du Groupe), les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiements sont identifiables, le client a la capacité et l'intention de régler la contrepartie en échange des biens et services qui lui seront fournis. Le Groupe peut être amené à démarrer des contrats sans que la signature définitive des contrats avec le client soit intervenue. L'enjeu est alors ici de s'assurer si malgré tout le Groupe est couvert suffisamment par les engagements que le client a pu lui donner pour commencer à reconnaître du chiffre d'affaires.

ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Le Groupe réalise pour ses clients, dans le cadre des contrats, des projets qui comprennent plusieurs natures de prestations. Cela pourra être par exemple des prestations de construction d'une solution suivie d'une phase de maintenance. Ce contrat ou le regroupement de contrats

peut ainsi comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions. Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché. Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat. Cette étape d'identification est importante car elle conditionnera ensuite la reconnaissance du revenu obligations de prestations par obligations de prestations.

iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable selon le Groupe qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des

événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

Une composante financière incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Cette composante financière significative conduit à ajuster le chiffre d'affaires et est comptabilisée comme un revenu financier en *Autres produits financiers* lorsque le Groupe finance le client ou comme une charge financière en *Autres charges financières* lorsque le client finance le Groupe par le versement d'avances.

Une contrepartie payable au client est portée en diminution du prix de transaction du contrat si elle ne correspond pas à une prestation distincte fournie par le client. Dans le cas contraire elle est reconnue en charge opérationnelle.

iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables. Sur certains contrats à éléments multiples, essentiellement dans le domaine de l'édition de solutions, le Groupe peut être amené à estimer le prix de vente de la licence par une approche résiduelle ; celui-ci correspond alors au prix de transaction du contrat diminué des prix de vente spécifiques des autres obligations de prestations.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires de prestations réalisées selon un contrat au forfait ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats clients* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan en *Passifs sur contrats clients* du poste *Autres dettes courantes*. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

Dans le cas où un contrat au forfait devient déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans

le poste *Provisions pour risques et charges* sur la base des coûts nécessaires à la réalisation du contrat.

b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe pour le compte de ses clients

i. Coûts d'obtention de contrat

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés en *Actifs sur contrats clients* si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

ii. Coûts d'exécution de contrat : phases de transition/transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'Outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours (Autres actifs courants).

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une exploitation d'intérim pour définir un modèle d'exploitation cible. Cette prestation est alors souvent constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Stocks et en-cours (Autres actifs courants).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Stocks et en-cours (Autres actifs courants) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

iii. Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)

Le chiffre d'affaires des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

iv. Prestations objet d'un contrat au forfait dont les contrats de construction

Le chiffre d'affaires de prestations objet d'un contrat au forfait est comptabilisé, conformément aux principes généraux de reconnaissance du revenu progressivement (et non à un moment précis), selon la méthode de mesure de l'avancement dans les deux situations suivantes :

- les prestations sont réalisées dans l'environnement du client ou valorisent un actif du client. Ce dernier en obtient ainsi le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- le contrat prévoit des prestations de développement, dans l'environnement du Groupe, d'actifs très spécifiques (solutions par exemple) pour un client, avant leur implémentation sur l'infrastructure de ce dernier. Il prévoit aussi le règlement de leur valeur en cas de résiliation pour convenance (lorsque le client a ce droit). Ainsi, l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement mesuré en tenant compte des jours restant à engager.

v. Licences

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'Édition de solutions en modèle SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir

positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Une vente de licence sous un format souscription peut avoir la nature d'une vente d'un droit d'accès ou d'une vente d'un droit d'utilisation en fonction des engagements pris et accordés dans le contrat avec le client.

vi. Distinction agent/principal

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Par exemple, les transactions d'achat et de revente de licences tierce sans autre prestation significative peuvent correspondre à cette situation. Dans certaines situations, il en va de même pour des prestations de mise à disposition de compétences externes. Dans ces cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel

Outre les charges de personnel distinguées en note 5, le Résultat opérationnel comprend principalement les postes suivants.

4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

(en millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
Achats de sous-traitance sur projets	- 761,2	54,9 %	- 814,6	57,4 %
Achats non stockés de matériel et fournitures	- 26,3	1,9 %	- 27,3	1,9 %
Achats de marchandises et variation de stock	- 121,3	8,7 %	- 101,4	7,1 %
Locations	- 76,4	5,5 %	- 65,1	4,6 %
Entretien et réparations	- 95,4	6,9 %	- 98,7	7,0 %
Sous-traitance générale	- 6,0	0,4 %	- 6,7	0,5 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 78,8	5,7 %	- 73,9	5,2 %
Publicité et relations publiques	- 18,4	1,3 %	- 25,2	1,8 %
Déplacements et missions	- 95,2	6,9 %	- 87,1	6,1 %
Télécommunications	- 26,6	1,9 %	- 26,5	1,9 %
Autres charges	- 81,8	5,9 %	- 92,5	6,5 %
TOTAL	- 1 387,3	100 %	- 1 419,0	100 %

Les charges de location comprennent uniquement les coûts exclus ou exempts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 9.1).

4.2.2. Autres produits et charges opérationnels courants inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

Les *Autres produits et charges opérationnels courants*, d'un montant de 16,5 M€ (13,0 M€ en 2023), comprennent principalement un profit net de change de 4,9 M€ (6,3 M€ en 2023), celui-ci venant couvrir les effets du change sur les autres postes du *Résultat opérationnel d'activité*, et 12,2 M€ de revenus de prestations internes avec les activités abandonnées.

4.2.3. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Frais liés aux regroupement d'entreprises (honoraires, commissions...)	- 0,7	- 6,8
Coûts nets de restructuration et de réorganisation	- 50,6	- 25,8
■ dont coût des départs	- 45,3	- 25,4
■ dont intégration et réorganisation des activités	- 5,3	- 0,4
Dépréciations d'actifs	- 1,9	- 34,7
Autres charges opérationnelles	- 11,9	- 17,5
Total des autres charges opérationnelles	- 65,1	- 84,8
Autres produits opérationnels	10,4	6,3
Total des autres produits opérationnels	10,4	6,3
TOTAL	- 54,7	- 78,5

En 2024, les *Autres produits et charges opérationnelles* sont constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France et en Belgique (respectivement - 17,9 M€, - 17,9 M€ et - 2,8 M€).

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprennent principalement le produit issu de la perte d'influence notable sur les titres 74Software (ex-Axway Software) décrit en note 2.2 pour 11,1 M€ et pour - 8,8 M€ des risques contractuels et des effets de l'arrêt d'activités à faible marge.

En 2023, les *Autres produits et charges opérationnelles* étaient constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France et au Royaume-Uni (respectivement - 6,1 M€, - 5,4 M€ et - 3,4 M€).

Les dépréciations d'actifs comprenaient celle de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Sopra Solutions à hauteur de - 24,8 M€ (cf. note 8.1.2.).

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprenaient également en France l'effet positif de l'amendement des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. Ce dernier résultait du relèvement de l'hypothèse d'âge de départ à la retraite. Il s'élevait à + 6,3 M€ pour les sociétés françaises. Au Luxembourg, le Groupe avait fait l'acquisition de Sopra Steria Ré 2, société de réassurance (cf. note 2.1). Cette opération lui avait permis de dégager un profit (« *badwill* ») de 2,1 M€ reconnu en *Autres produits opérationnels*. Enfin, des charges de - 18,0 M€ relatives à des arrêts d'activités à faible marge avaient été reconnues en *Autres charges opérationnelles*.

NOTE 5 AVANTAGES AU PERSONNEL ET PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

5.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements	- 2 714,9	- 2 502,0
Charges sociales	- 858,9	- 797,8
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	- 37,8	- 45,6
TOTAL	- 3 611,7	- 3 345,4

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Les principes applicables aux charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés sont décrits aux notes 5.3.2 pour les autres avantages à long terme et 5.3.1 pour les avantages postérieurs à l'emploi.

5.2. Effectifs

Effectifs fin de période	Exercice 2024	Exercice 2023
France	19 949	21 758
International	31 039	34 075
TOTAL	50 988	55 833

Pour l'exercice 2023 les données comprennent les stagiaires et les effectifs des activités destinées à être cédées de Sopra Banking Software. Ces derniers s'élevaient à 3 792 au 31 décembre 2023. Les données de 2024 n'incluent ni les effectifs de Sopra Banking Software, ni les stagiaires.

5.3. Engagements de retraite et assimilés

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	- 47,1	- 40,6
Avantages postérieurs à l'emploi au passif	183,0	208,5
Avantages postérieurs à l'emploi nets	135,9	167,8
Autres avantages à long terme	16,6	17,7
TOTAL	152,6	185,5

5.3.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les obligations à prestations définies du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France (10,6 % des obligations totales du Groupe), des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (85,2 % des obligations totales du Groupe hors prise en compte des actifs de couverture) et en Allemagne (3,2 %). Marginalement, ils comprennent aussi des indemnités de départ à la retraite dans certains autres pays et des régimes à prestations définies aux Pays-Bas et en Belgique.

Au 31 décembre 2024, les avantages postérieurs à l'emploi représentent un passif net de 135,9 M€ (167,8 M€ au 31 décembre 2023).

Au Royaume-Uni, le Groupe dispose de trois plans de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont un est divisé en trois sections issues de la fusion en 2020 de trois plans antérieurs. Un plan et deux sections sont fermés à tout nouveau salarié et l'acquisition de droits futurs est gelée. Pour chaque plan et chaque section, les obligations à financer sont couvertes par des actifs. Dans chacun de ces plans, les prestations à verser sont basées en grande partie sur le salaire final du participant au plan mais aussi, dans d'autres cas, sur une moyenne des salaires du participant et d'éventuels avantages accessoires. Chaque plan est constitué sous la forme de trust et est encadré par le régulateur défini dans la législation britannique sur les retraites. Les administrateurs des plans sont des « *corporate trustees* » dont les directeurs incluent des représentants des participants aux plans, des représentants de la société et des membres indépendants. Des conseils externes sont employés par les administrateurs pour la gestion quotidienne des plans ainsi qu'en matière juridique, de politique d'investissement et d'actuariat. La loi britannique requiert une évaluation triennale des plans qui sert de base à la détermination des contributions à verser par l'employeur aux fonds. La dernière s'est achevée en 2022. Elle a permis la définition d'un accord sur le niveau de contributions à verser au cours des trois prochaines années. Les discussions avec les « *trustees* » au

sujet de cette dernière évaluation triennale sont en cours et devraient s'achever au plus tard à la fin du mois de juin 2025.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place en 2023 un mécanisme d'« *Asset based Funding* » afin de limiter le montant des contributions à verser annuellement.

Enfin, la décision de la High Court dans l'affaire Virgin Media Ltd n'a pas d'impact sur les obligations.

Les risques relatifs à ces plans sont :

- la gestion d'actifs ;
- l'inflation sur laquelle les droits à pension sont indexés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments financiers indexés sur l'inflation ;
- les taux d'intérêt dans la mesure où les flux futurs de trésorerie à décaisser sont actualisés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments de couverture de taux d'intérêt ;
- l'évolution des hypothèses démographiques telles que les tables de mortalité.

Ces plans distinguent des participants actifs qui acquièrent encore des droits, des participants encore en activité mais dont les droits sont gelés et des participants retraités. Ces trois catégories de participants représentent respectivement 2,0 %, 40,0 % et 58,0 % du total des obligations.

Le montant des obligations s'élève à 1 121,3 M€ au 31 décembre 2024. Les projections de décaissement des prestations par les fonds pour les dix prochaines années seraient les suivantes en M€ :

- à moins de deux ans : 111,8 M€ ;
- de deux ans à cinq ans : 181,3 M€ ;
- de cinq ans à dix ans : 322,5 M€.

Ces décaissements consistent en des prestations servies et en des estimations de transferts des obligations (et des actifs associés), à la demande des bénéficiaires, vers des sociétés gestionnaires externes.

Les actifs de couverture des obligations s'élèvent à 1 168,4 M€ au 31 décembre 2024.

Ces plans comprennent le versement de contributions afin de combler les déficits des fonds (contributions minorées de frais et de prélèvements obligatoires) et de financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En 2024, sur 12 mois, cette contribution versée représente 12,6 M€, dont 10,0 M€ au titre du financement du déficit.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application essentiellement des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

Ce passif évolue notamment en fonction d'hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité (statistiques publiques), et du taux d'actualisation (iBoxx pour la zone euro).

Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

En Allemagne, six plans existent, dont deux importants (35,9 M€), et font l'objet d'une provision car ils ne sont pas financés. Le plan principal a pour objet le versement d'une pension minimale atteignant 14,1 % du salaire versé jusqu'au plafond de la sécurité sociale et 35,2 % au-delà. Ce plan ne concerne que les salariés entrés en service avant le 1^{er} janvier 1986 et les droits à pension sont gelés depuis le 30 septembre 1996. Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Des plans existent également en Pologne, en Tunisie, aux Pays-Bas et en Belgique. Dans ces deux derniers pays, les plans sont financés et ont pour objet le versement d'une rente au bénéficiaire au moment de la retraite ; dans les deux cas, ils sont fermés à tout nouvel entrant. Pour les autres, ils consistent en des indemnités de départ à verser. Tous ces plans sont regroupés en « Autres » et les plans au Benelux en sont les principaux contributeurs.

a. Évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2024

(en millions d'euros)	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni		Fonds de pension à prestations définies Allemagne		Autres	Total
	Indemnités de fin de carrière	France	Indemnités de fin de carrière	Allemagne		
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES						
Taux d'actualisation	5,29 %	3,17 % à 3,40 %	3,66 % à 4,05 %	3,51 % à 10,00 %		
Taux d'inflation	2,82 %	na	na	na		
Augmentation des salaires	3,12 %	2,50 %	2,00 % à 2,75 %	3,00 % à 10,00 %		
Age de départ à la retraite	65 ans	67 ans	63 à 67 ans	variable		
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN						
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2024	1 121,3	139,9	41,9	13,7		1 316,8
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2024	1 168,4	-	-	12,4		1 180,8
Passif net au bilan au 31/12/2024	- 47,1	139,9	41,9	1,2		135,9
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,4	9,3	0,2	0,2		11,1
Coût des services passés	1,2	-	-	-		1,2
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-		-
Intérêts sur l'obligation	58,3	4,7	1,4	0,5		64,8
Intérêts sur les actifs du régime	- 60,7	- 0,0	- 0,1	- 0,4		- 61,2
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	0,2	14,0	1,5	0,3		16,0
Effet des réévaluations du passif net	- 0,4	- 3,2	0,7	- 0,1		- 3,1
■ dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	118,0	0,0	0,0	- 0,1		117,9
■ dont écarts d'expérience	7,5	0,4	1,4	0,1		9,5
■ dont effet des changements d'hypothèses démographiques	- 19,8	0,2	-	-		- 19,6
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	- 102,1	- 3,9	- 0,8	- 0,1		- 106,8
■ dont effet du plafonnement des actifs	- 4,1	-	-	-		- 4,1
Total des charges comptabilisées en Autres éléments du résultat global	- 0,4	- 3,2	0,7	- 0,1		- 3,1
VARIATIONS DU PASSIF NET						
Passif net au 1er janvier 2024	- 32,4	156,0	42,1	2,1		167,8
Variations de périmètre	-	- 19,7	-	- 0,7		- 20,4
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	0,2	14,0	1,5	0,3		16,0
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	- 0,4	- 3,2	0,7	- 0,1		- 3,1
Cotisations	- 12,6	-	-	- 0,3		- 12,9
■ dont cotisations de l'employeur	- 12,6	-	-	- 0,3		- 12,9
■ dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-		-
Prestations servies	-	- 10,4	- 2,2	- 0,1		- 12,7
Différences de change	- 1,9	-	-	0,0		- 1,9
Autres mouvements	-	3,2	- 0,2	-		3,0
PASSIF / ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2024	- 47,1	139,9	41,9	1,2		135,9

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2023 est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	4,78 %	3,42 % à 3,59 %	3,59 % à 3,63 %	3,42 % à 10,00 %	
Taux d'inflation	2,68 %	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,03 %	2,50 %	2,00 % à 2,75 %	3,00 % à 10,00 %	
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 à 65 ans	variable	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2023	1 193,6	156,7	42,1	14,5	1 407,0
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2023	1 226,0	0,7	-	12,4	1 239,1
Passif net au bilan au 31/12/2023	- 32,4	156,0	42,1	2,1	167,8
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3	8,8	0,2	0,3	11,6
Coût des services passés	-	- 6,2	-	-	- 6,2
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	57,4	5,1	1,5	0,4	64,5
Intérêts sur les actifs du régime	- 61,9	- 0,0	- 0,1	- 0,3	- 62,4
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	- 2,2	7,7	1,6	0,4	7,5
Effet des réévaluations du passif net	18,3	8,8	3,9	- 1,4	29,6
■ dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	- 0,0	0,0	0,1	0,2	0,3
■ dont écarts d'expérience	5,3	- 0,5	2,8	- 2,1	5,5
■ dont effet des changements d'hypothèses démographiques	- 15,3	- 1,6	-	-	- 16,9
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	37,3	10,9	1,0	0,4	49,6
■ dont effet du plafonnement des actifs	- 8,9	-	-	-	- 8,9
Total des charges comptabilisées en Autres éléments du résultat global	18,3	8,8	3,9	- 1,4	29,6
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2023	- 33,9	129,8	38,8	3,0	137,7
Variations de périmètre	-	14,3	-	0,6	14,9
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	- 2,2	7,7	1,6	0,4	7,5
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	18,3	8,8	3,9	- 1,4	29,6
Cotisations	- 13,4	-	- 0,4	- 0,5	- 14,3
■ dont cotisations de l'employeur	- 13,4	-	- 0,4	- 0,5	- 14,3
■ dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	0,0	- 4,5	- 1,8	-	- 6,3
Différences de change	- 0,6	-	-	0,0	- 0,6
Autres mouvements	- 0,7	-	-	- 0,0	- 0,7
PASSIF / ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2023	- 32,4	156,0	42,1	2,1	167,8

b. Évolution des actifs et des passifs de retraite au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les engagements nets des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur nette des obligations de prestations et des actifs servant à leur couverture. Les évolutions de ces actifs et de ces passifs se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	1 193,6	1 147,5
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	54,6	23,7
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,4	2,3
Coût des services passés	1,2	-
Intérêts	58,3	57,4
Contributions des employés	-	-
Effet des réévaluations de l'obligation	- 123,6	22,5
■ dont écarts d'expérience	7,5	5,3
■ dont effet des changements d'hypothèses démographiques	- 19,8	- 15,3
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	- 111,3	32,5
Modifications de régime	-	-
Transferts	-	0,5
Prestations servies	- 64,1	- 60,3
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION EN FIN DE PÉRIODE	1 121,3	1 193,6
Juste valeur des actifs du régime en début de période	1 226,0	1 181,4
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	56,5	24,3
Intérêts	60,7	61,9
Effets des réévaluations des actifs du régime	- 123,2	4,2
■ dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	- 118,0	0,0
■ dont effet des changements dans les hypothèses financières	- 9,3	- 4,8
■ dont effet du plafonnement des actifs	4,1	8,9
Cotisations de l'employeur	12,6	13,4
Contributions des employés	-	-
Transferts	-	1,2
Prestations servies	- 64,1	- 60,3
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME EN FIN DE PÉRIODE	1 168,4	1 226,0

Le passif net varie peu, les effets de la hausse du taux d'actualisation sur l'évaluation des obligations étant compensée par la baisse du taux de rendement des actifs du régime.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actions	121,3	128,0
Obligations / placements privés	673,2	688,1
Immobilisations	249,8	263,8
Autres actifs	124,2	146,2
TOTAL	1 168,4	1 226,0

Les autres actifs sont constitués essentiellement par de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le taux d'actualisation utilisé à l'égard des engagements vis-à-vis du personnel est basé sur le rendement des obligations « AA » en cohérence avec la durée des passifs arrondi au deuxième point de décimale le plus proche. Ainsi, au Royaume-Uni, la référence utilisée est la courbe de rendement Mercer.

Une diminution de 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de

66,8 M€. Une augmentation de 0,50 point de ce même taux entraînerait une réduction des engagements de 60,7 M€. Une réduction de 10 % de la valeur des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 120,6 M€, alors qu'une hausse de 10 % augmenterait leur valeur de 120,6 M€. Ces estimations de sensibilité sont réalisées toutes choses étant égales par ailleurs.

En outre, au 31 décembre 2024, tous les plans et sections sont en position d'actif net et représentent 32,4 M€. Les actifs reconnus sont jugés récupérables par la réduction des cotisations futures.

c. Évolution des actifs et des passifs de retraite en France

En termes de sensibilité, une variation de +/- 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de - 7,8 M€ / + 8,4 M€.

La ventilation par échéances de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :		
■ à moins d'1 an	3,7	3,5
■ de 1 à 5 ans	18,5	18,1
■ de 5 à 10 ans	42,0	47,5
■ de 10 à 20 ans	56,3	65,3
■ à plus de 20 ans	19,4	22,2
OBLIGATION TOTALE	139,9	156,7

Les régimes à prestations définies sont supportés soit directement par le Groupe qui provisionne des prestations à servir soit au travers de fonds de pension auxquels le Groupe contribue. Dans les deux cas, le Groupe comptabilise une dette de retraite correspondant à la valeur actuelle des paiements futurs estimés fonction de paramètres internes et externes et de règles et législations propres à chaque entité du Groupe.

Des plans d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies peuvent comporter des actifs de couverture destinés à éteindre les obligations. Ils sont administrés principalement par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont principalement placés sous forme d'actions et d'obligations. Leur juste valeur est généralement déterminée par leur valeur de marché.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (*projected unit credit method*) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est comptabilisée, en compte de résultat, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les effets des changements de régime, reconnus au travers des coûts des services passés (coûts liés aux services rendus au cours de périodes antérieures modifiés par l'introduction de changements ou de nouveaux régimes à prestations), sont immédiatement constatés dans le compte de résultat lors de leur survenance, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les pertes ou profits reconnus en cas de réduction ou de liquidation de régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés, lors de la survenance de l'événement, au compte de résultat en *Autres charges opérationnelles* ou en *Autres produits opérationnels*.

Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite net des actifs de couverture.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuarielles résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la différence entre le taux d'actualisation et le taux de rendement effectif des actifs de couverture, net de leurs frais de gestion et d'administration, sont portés directement en capitaux propres dans la rubrique des *Autres éléments du résultat global* et ne sont pas recyclables par le compte de résultat.

5.3.2. Autres avantages à long terme

Les *Autres avantages à long terme* peuvent comprendre des dettes de participation envers les salariés affectées en comptes courants bloqués sur cinq ans pour la part disponible à plus d'un an en France, des avantages liés à l'ancienneté en Allemagne et en Inde, des engagements de prépension en

Allemagne et en Belgique et des indemnités de fin de contrat en Italie et en Inde. En 2024, ces passifs sont principalement constitués de ceux indiens qui s'élèvent à 10,2 M€ (10,4 M€ au 31/12/2023).

Les *Autres avantages à long terme* comprennent principalement :

- les absences rémunérées de longue durée, telles que les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques ;
- les jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- l'intéressement et les primes à payer douze mois ou plus après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont effectué les services correspondants ;
- la dette liée à la participation des salariés. Elle est comptabilisée à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture. L'année de l'affectation de la participation, le différentiel entre la valeur actuelle de la participation et le montant nominal qui sera versé aux

salariés à l'issue de la période de blocage est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;

- les rémunérations différées versées douze mois ou plus après la fin de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

L'ensemble des charges relatives aux autres avantages à long terme, y compris les variations des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat en *Charges de personnel* pour les services rendus et en *Autres produits et charges financiers* concernant les effets de désactualisation.

5.4. Paiements fondés en actions

Le coût des avantages accordés aux salariés dans le cadre des plans de stock-options, d'attribution d'actions gratuites de performance et d'actionnariat salarié s'élève à 17,3 M€ (34,3 M€ en 2023) et est porté en déduction du *Résultat opérationnel courant*. Il comprend principalement le coût des services rendus mais aussi des charges sociales associées et des frais de gestion.

En 2024, il se compose d'une charge correspondant à l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance alors qu'en 2023, il comprenait également en plus une charge au titre du plan d'actionnariat salarié Groupe WeShare.

5.4.1. Plans d'attribution gratuite d'actions de performance

Les charges relatives aux coûts des services rendus sur ces plans s'élèvent à 13,7 M€ (contre 17,5 M€ sur l'exercice 2023).

Des informations concernant les dispositions des principaux plans d'attribution gratuite d'actions sont données ci-dessous :

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
Date d'attribution par la Gérance et/ou le Conseil d'Administration	26 mai 2021	1 ^{er} juin 2022	24 mai 2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	219 200	200 950	136 880
Période d'évaluation de la performance	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Du 26 mai 2021 au 30 juin 2024 inclus	Du 1 ^{er} juin 2022 au 30 juin 2025	Du 24 mai 2023 au 30 juin 2026
Durée de conservation obligatoire des actions à l'issue de leur attribution	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance prévues dans le plan	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2021, 2022 et 2023 2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023 3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2022, 2023 et 2024 2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024 3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2023, 2024 et 2025 2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
Condition supplémentaire d'attribution	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2023		

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
		Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2024	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2025
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1er janvier 2024	195 618	192 003	133 780
Nombre d'actions attribuées en 2024	-	-	-
Nombre d'actions annulées en 2024	12 379	9 453	6 014
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2024	183 239	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2024	-	182 550	127 766
Cours de l'action	149,50	162,00	183,30
Taux sans risque	-	-	-
Dividendes	2,3%	2,6%	3,0%
Volatilité	NA	NA	NA
(CHARGES) / PRODUITS RECONNUS AU COMPTE DE RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE EN MILLIONS D'EUROS	-4,4	-5,6	-3,7

L'Assemblée générale mixte du 21 mai 2024 a renouvelé l'autorisation de procéder au rachat par la Société de ses propres actions à hauteur d'un plafond de 10 % du nombre d'actions composant le capital de Sopra Steria Group à l'époque du rachat (soit 2 054 770 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2023) notamment pour servir

l'ensemble des dispositifs d'association des salariés et des mandataires sociaux au capital (options d'achat d'actions, actions gratuites, toutes formes d'allocation d'actions à des salariés ou mandataires sociaux comme par exemple un plan d'épargne entreprise).

Des actions gratuites Sopra Steria Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

À la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, le nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées sur la base des bénéficiaires présents et des estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans non liées au marché. L'impact de cette réestimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites à attribuer aux salariés en rémunération des services rendus est mesurée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres à la date

d'attribution. Cette juste valeur est basée sur le cours de Bourse à cette même date. Les conditions d'acquisition autres que des conditions de marché ne doivent pas être prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur des actions à la date d'évaluation. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de la juste valeur. Enfin, la charge cumulée reconnue tient compte également de l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilées du Résultat opérationnel courant*. S'agissant d'un schéma de rémunération par instruments de capitaux propres, cette charge trouve sa contrepartie dans les capitaux propres au poste *Réserves consolidées et autres réserves*.

5.4.2. Plan d'actionnariat salarié

Aucun nouveau plan d'actionnariat salarié n'a été mis en place en 2024.

En 2023, le Groupe avait lancé un programme d'actionnariat salarié, dénommé We Share, au cours du premier semestre. Il avait permis aux salariés d'acheter des actions Sopra Steria Group, sous certaines conditions. Une charge de 16,8 M€, dont

14,6 M€ au titre d'IFRS 2 avait été comptabilisée en *Résultat opérationnel courant*.

Par ailleurs, un plan spécifique se poursuit au Royaume-Uni, Share Incentive Plan et représente un coût des services rendus de 1,4 M€ (1,1 M€ en 2023).

5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	3,0	3,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages sur capitaux propres	0,4	0,5
TOTAL	3,5	3,5

Les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessus concernent le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et tous les administrateurs ayant une fonction salariée au sein du Groupe.

Les *Avantages postérieurs à l'emploi* correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. note 5.3.1). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

NOTE 6 Impôts sur les résultats

6.1. Charge d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts courants	- 96,3	- 71,1
Impôts différés	- 0,4	- 43,1
TOTAL	- 96,8	- 114,2

a. Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

b. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global* ; dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé concernent une même entité fiscale.

6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net	259,9	189,1
Neutralisation des éléments suivants :	-	-
■ Résultat net des entreprises associées	- 6,7	6,7
■ Résultat net des activités abandonnées	- 58,4	- 74,4
■ Charge d'impôt	- 96,8	- 114,2
Résultat avant impôt	421,8	370,9
Taux d'imposition théorique	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	- 108,9	- 95,8
Différences permanentes	- 0,5	- 11,9
Variation des reports déficitaires non activés	- 1,8	- 5,1
Effet des crédits d'impôts	9,3	10,5
Différentiels de taux d'imposition	3,8	1,1
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	9,0	- 5,1
CVAE (nette d'impôt)	- 4,7	- 5,4
Contrôle fiscal	-	-
Contribution sur dividendes versés	-	-
Autres impôts	- 2,8	- 2,5
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	- 96,8	- 114,2
Taux effectif d'impôt	22,94 %	30,78 %

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société-mère du Groupe. Celui-ci se compose du taux d'impôt société de 25,0 % complété de la contribution sociale de solidarité de 0,83 %.

Les ajustements d'impôts sur exercice antérieur correspondent essentiellement à des écarts par rapport aux traitements fiscaux appliqués aux déclarations définitives 2023 déposées auprès des administrations fiscales britannique et norvégienne.

La CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, composante de la Contribution Économique Territoriale (CET) en France est qualifiée d'impôt sur le résultat, tout comme l'IRAP (Impôt Régional sur les Activités Productives) en Italie.

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. À l'intérieur même d'un pays, ces derniers peuvent aussi varier en fonction des politiques fiscales mises en œuvre par les

gouvernements locaux et entraîner des différences entre les taux d'imposition courante et les taux d'imposition différée. Ainsi, la moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut donc varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables. Ces effets sont traduits sur la ligne « Différentiel de taux d'imposition ». Cette ligne comprend également la différence entre le taux théorique d'impôt mentionné plus haut de 25,83 % et les taux d'imposition applicables dans les juridictions où le Groupe est présent.

En décembre 2022, l'Union européenne a publié la Directive visant la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE et le paiement d'un impôt minimum dont la charge sera déterminée à l'aide des règles du Pilier Deux de l'OCDE. Transposée en droit français avant le 31 décembre 2023, elle n'est applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2024. L'impact de cette réforme est nul en 2024.

6.3. Impôts différés actifs et passifs

6.3.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2023	Variation par résultat	Variation par OCI	Effet périmètre	Effet conversion	Autres	31/12/2024
Impôts différés liés aux :							
Immobilisations incorporelles	- 42,8	21,6	-	3,7	- 0,1	-	- 17,7
Immobilisations corporelles	3,6	- 17,4	-	0,1	- 0,3	-	- 14,0
Actifs financiers non courants	2,1	- 4,4	-	1,3	- 0,0	-	- 1,0
Stocks, encours de services et de facturation	- 11,8	5,7	-	-	- 0,0	-	- 6,2
Autres actifs courants	10,2	- 2,8	-	- 0,1	0,0	-	7,2
Instruments dérivés	- 0,6	0,3	- 1,5	- 0,0	- 0,0	-	- 1,8
▪ Avec impact au compte de résultat	- 0,1	0,3	-	0,0	- 0,0	-	0,2
▪ Avec impact en OCI	- 0,4	-	- 1,5	- 0,1	- 0,0	-	- 2,1
Emprunts et dettes financières	- 1,6	0,4	-	-	-	-	- 1,2
Engagements de retraite	34,3	16,7	2,1	- 5,6	0,1	-	47,7
▪ Avec impact au compte de résultat	- 18,6	16,7	61,7	- 6,3	- 1,4	-	52,1
▪ Avec impact en OCI	52,9	-	- 59,5	0,7	1,5	-	- 4,5
Provisions	5,2	0,4	- 4,9	- 0,4	0,1	-	0,4
Actifs et passifs issus des biens pris en location	7,3	- 1,1	0,0	1,1	- 0,0	-	7,3
Autres passifs courants	- 6,7	1,0	-	- 0,2	0,3	-	- 5,6
Reports fiscaux déficitaires	70,8	- 10,7	0,0	- 2,2	- 0,0	-	57,9
Impôts différés actif / (passif) nets	70,0	9,5	- 4,3	- 2,3	0,2	-	73,1
Impôts différés inclus dans les actifs destinés à la vente	- 0,0	-	-	-	-	0,0	-
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF / (PASSIF) NETS INSCRITS AU BILAN	70,0	9,5	- 4,3	- 2,3	0,2	0,0	73,1
Dont :							
Impôts différés mouvementés par le compte de résultat	17,6	9,5	56,8	- 3,0	- 1,3	0,0	79,6
Impôts différés mouvementés par les capitaux propres (OCI)	52,4	-	- 61,1	0,7	1,5	-	- 6,5
▪ dont recyclables par résultat	- 0,4	-	- 1,5	- 0,1	- 0,0	-	- 2,1
▪ dont non recyclables par résultat (retraite)	52,9	-	- 59,5	0,7	1,5	-	- 4,5

En France, en décembre 2023, Sopra Steria Group avait déposé une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale en vue du transfert des déficits fiscaux reportables de CS Group SA antérieurs au 1^{er} janvier 2023 suite à la fusion des deux sociétés intervenue au 31 décembre 2023.

L'acquisition de CS Group et de ses filiales avait entraîné la reconnaissance d'un actif d'impôt différé de 64,9 M€ à la date d'acquisition. À date, cette demande est toujours en cours de traitement.

6.3.2. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Déficits fiscaux reportables	76,2	100,8
Différences temporelles	-	-
TOTAL	76,2	100,8

6.3.3. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	France	Scandinavie	Singapour	Allemagne	Autres pays	TOTAL
31 décembre 2023	519,7	35,5	46,6	23,9	57,9	683,5
Variations de périmètre	- 31,8	-	-	-	- 44,5	- 76,3
Création	14,0	0,3	0,5	6,6	6,6	28,0
Utilisation	- 59,2	- 1,2	-	- 0,7	- 3,3	- 64,4
Expiration	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	- 0,0	- 0,6	1,4	-	- 1,0	- 0,2
Autres mouvements	- 1,4	-	-	-	-	- 1,4
31 DÉCEMBRE 2024	441,3	34,0	48,4	29,7	15,7	569,2
Base impôts différés activés	223,9	1,0	0,2	0,2	1,7	226,9
Base impôts différés non activés	217,4	33,0	48,3	29,5	14,0	342,2
Impôts différés activés	57,1	0,2	0,0	0,1	0,4	57,9
Impôts différés non activés	56,0	7,0	-	9,3	3,9	76,2

En France, une partie des déficits fiscaux non activés en impôt différé, soit 55,9 M€ au 31 décembre 2024 (sur la base d'un taux à 25,83 %), correspond aux reports déficitaires provenant de CS Group SA, antérieurs au 1^{er} janvier 2023.

En Scandinavie, les reports déficitaires de sociétés implantées en Suède et au Danemark ne donnent pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Enfin, parmi les Autres pays, des déficits de sociétés de taille modeste implantées au Brésil, en Espagne, en Allemagne et au Royaume-Uni ne sont pas activés.

NOTE 7 Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers

Ces éléments comprennent les actifs financiers non courants, les clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, les autres dettes non courantes et les fournisseurs et autres dettes courantes.

7.1. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Titres non consolidés	113,9	26,8
Autres prêts et créances	103,5	104,0
Instruments dérivés	7,3	4,4
TOTAL	224,6	135,2

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe a classé dans cette catégorie des titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

b. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe distingue :

- les prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ;
- les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

c. Actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie.

Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable.

S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*.

7.1.1. Titres non consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2022	50,3	5,0	45,3
Variations de périmètre	- 4,7	5,4	- 10,1
Augmentations	- 1,4	0,1	- 1,5
Diminutions	- 0,0	- 0,6	0,6
Revalorisation	1,2	-	1,2
Ecart de conversion et autres mouvements	- 8,7	- 0,0	- 8,7
31 décembre 2023	36,7	9,9	26,8
Variations de périmètre	93,5	- 0,0	93,5
Augmentations	3,8	0,3	3,5
Diminutions	- 6,6	- 0,0	- 6,5
Revalorisation	- 3,6	-	- 3,6
Ecart de conversion et autres mouvements	0,2	0,0	0,2
31 DÉCEMBRE 2024	124,0	10,1	113,9

Les titres 74Software (ex-Axway Software) représentent 90,9 M€ au 31 décembre 2024. Ils étaient antérieurement mis en équivalence (cf. note 10).

7.1.2. Autres prêts et créances

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Prêts	2,6	2,2
Créances de crédits d'impôt et taxes (CIR)	81,7	61,4
Autres créances non courantes	3,5	16,6
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	20,8	28,4
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	- 5,1	- 4,6
TOTAL	103,5	104,0

Les créances de crédits d'impôt et taxes correspondent aux créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en France.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués et des créances rattachées à des participations.

Les *Autres créances non courantes* consistent à hauteur de 4,2 M€ (0,5 M€ en 2023) en des avances versées au

Royaume-Uni par l'entité NHS SBS aux structures nouvellement clientes de sa plateforme pour réaliser leurs opérations de transition. En 2023, elle comprenait également 16,1 M€ de prestations réalisées mais non encore facturés en Allemagne par Sopra Financial Technology GmbH.

Ces dépôts et ces autres créances sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

7.2. Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients - valeur brute	784,5	851,9
Dépréciation des créances clients	- 7,7	- 16,6
Créances clients - valeur nette	776,8	835,3
Actifs sur contrats clients	514,6	537,1
TOTAL	1 291,4	1 372,4

Le poste *Clients nets*, exprimé en mois d'activité s'établit au 31 décembre 2024 à moins de deux mois d'activité en légère hausse par rapport au 31 décembre 2023. Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires obtenu par la méthode de l'épuisement. Le poste *Clients nets* est obtenu en ramenant le poste *Clients* en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. L'analyse du risque de crédit au regard des

dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

7.2.1. Balance âgée clients au 31/12/2024

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont : échu(e)s selon les périodes suivantes				
		non échues à la date de clôture	moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients	784,5	684,3	55,4	30,9	8,0	5,8

7.2.2. État des variations des dépréciations pour créances clients

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciations sur créances clients en début de période	16,6	13,3
Mouvements de périmètre	-	2,8
Dotations nettes de reprises	1,8	0,5
Autres mouvements	- 10,6	0,1
Ecart de conversion	- 0,0	- 0,0
DEPRECIATIONS SUR CREANCES CLIENTS EN FIN DE PERIODE	7,7	16,6

7.3. Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks et en-cours	45,3	52,2
Avances et acomptes versés	7,1	4,0
Personnel et organismes sociaux	7,2	6,5
Créances fiscales	108,4	157,5
Impôt sur les sociétés	147,4	125,9
Prêts cautions et autres créances financières à moins d'un an	1,5	1,7
Créances diverses	15,4	17,7
Dépréciation des créances diverses	- 0,9	- 1,3
Charges constatées d'avance	82,2	82,8
Instruments financiers dérivés	6,3	7,2
TOTAL	419,8	454,2

Les stocks et en-cours résultent essentiellement des coûts d'exécution de contrats (phases de transition de contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing et phases préparatoires des licences en mode

SaaS) tels que décrits en note 4.1. Leur augmentation résulte de la signature de nouveaux contrats, leur diminution de la mise en exploitation des services auprès des clients.

7.4. Autres dettes non courantes

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Autres dettes - part à plus d'un an	16,9	13,3
Instruments financiers dérivés	2,5	8,3
TOTAL	19,4	21,6

Les autres dettes non courantes comprennent en 2024 les obligations de financement des investissements du Groupe dans des fonds de Corporate Ventures à hauteur de 9,6 M€ (8,7 M€ au 31 décembre 2023).

Les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt et de change (cf. notes 12.5.3 et 12.5.4).

7.5. Autres dettes courantes

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sur immobilisations - part à moins d' un an	1,9	2,9
Avances et acomptes reçus sur commandes	78,8	67,4
Dividendes à verser	0,0	0,0
Dettes sociales	596,5	608,2
Dettes fiscales	301,1	292,3
Impôt sur les sociétés	159,9	130,6
Passifs sur contrats clients	464,6	531,3
Dettes diverses	79,9	62,4
Instruments financiers dérivés	1,9	4,0
TOTAL	1 684,5	1 699,2

Les passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte d'une part de la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées. Ceux existant au 31 décembre 2023 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2024.

Au début du mois d'octobre 2024, le Groupe a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat de rachat d'actions portant sur un montant de 150 M€. La période

d'achat court du 2 octobre 2024 au 20 mai 2025. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être annulées. Une dette de 150 M€ a été comptabilisée en dettes diverses à la date de l'engagement. Elle diminue au fur et à mesure des rachats d'actions en vue d'être annulées. Au 31 décembre 2024, elle s'élève à 40,7 M€.

Les dettes diverses comprennent également l'engagement du Groupe d'acheter ses propres actions pour servir ses plans d'attributions d'actions gratuites de performance à hauteur de 18,8 M€ (35,4 M€ au 31 décembre 2023).

NOTE 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1. Écarts d'acquisition

8.1.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2024 sont les suivants :

(en millions d'euros)	01/01/2024	Acquisitions	Ajustements sur regroupements d'entreprises	Sorties	Dépréciations	Conversion	Autres mouvements	31/12/2024
France	859,6	4,0	-	-	-	-	3,0	866,6
Royaume-Uni	594,6	-	-	-	-	28,6	-	623,1
Europe (1)	830,4	-	-	-	-	- 6,4	-	824,0
Banking	267,3	3,5	-	- 247,0	- 27,6	3,8	-	- 0,0
Solutions (2)	34,4	-	-	-	-	-	-	34,4
TOTAL	2 586,2	7,5	-	- 247,0	- 27,6	26,0	3,0	2 348,2

(1) Europe est le regroupement des UGT suivantes testées séparément : Allemagne, Scandinavie, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Luxembourg et Sopra Financial Technology. (2) Solutions est le regroupement des UGT suivantes testées séparément : HR Software et Sopra Solutions

Les opérations relatives aux écarts d'acquisition appartenant à l'unité génératrice de trésorerie Banking sont décrites en note 2.2.

La variation de + 26,0 M€ au titre des variations de change provient de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
G B P	32,3	14,1
NOK-SEK	- 5,7	- 7,1
Autres devises	- 0,6	2,5
TOTAL	26,0	9,6

8.1.2. Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2024, le Groupe a réalisé des tests de valeur comme la pratique l'impose. Il a ainsi tout d'abord procédé à une revue de ses paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Les tests ont été réalisés avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
France	8,9%	9,0%	1,9%	2,1%
Royaume-Uni	10,0%	10,0%	1,9%	2,1%
Europe	6,4% à 9,3%	7,1% à 10,1%	1,9%	2,1%
Solutions	8,9%	9,0%	1,9%	2,1%

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires) selon la méthode des regroupements d'entreprises présentées en note 2.1. Ce choix est réalisé acquisition par acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des

conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.3. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Le Groupe a ensuite appliqué ces paramètres à des prévisions de flux de trésorerie. Ces tests ne conduisent pas à comptabiliser de dépréciation.

Le Groupe a fait varier ces hypothèses de 1,0 point. Ainsi, une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point, ou une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation, ou la combinaison des deux ne conduiraient pas à constater de dépréciation.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie :

- une diminution du taux de marge opérationnelle anticipée de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance anticipée de 2 points.

Ces tests additionnels n'induiraient aucune dépréciation.

La norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne essentiellement les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Steria Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle (cf. note 3). Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application au dernier flux de l'horizon prévisible d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Le taux d'actualisation s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci est rapproché des estimations réalisées par les bureaux d'analyse financière. Au final, les taux d'actualisation utilisés par UGT résultent de ce travail de comparaison et sont compris entre les coûts moyens pondérés du capital et la moyenne des estimations des analystes.

Les taux de croissance à l'infini résultent d'une moyenne des estimations réalisées par les bureaux d'analyses financières.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*.

La reprise des pertes de valeur de l'écart d'acquisition relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite.

8.2. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels métiers / Technologies	33,8	26,8	7,0	25,2
Relations clients	351,1	197,0	154,1	193,1
Contrats favorables	-	-	-	-
Marques	16,7	3,6	13,1	13,7
Logiciels acquis et autres immobilisations incorporelles	304,0	239,7	64,2	90,5
TOTAL	705,6	467,1	238,5	322,6

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels (technologies, relations clients, contrats favorables, carnets de commandes, marques) affectés lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissement de ces actifs incorporels affectés sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2022	650,1	483,4	166,7
Mouvements de périmètre	15,2	12,3	3,0
Actifs incorporels affectés	161,2	-	161,2
Acquisitions	46,2	-	46,2
Cessions - mises au rebut	- 20,9	- 20,9	- 0,1
Autres mouvements	0,2	- 1,5	1,7
Ecart de conversion	5,0	4,0	1,0
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	57,2	- 57,2
31 décembre 2023	857,0	534,4	322,6
Mouvements de périmètre	- 169,5	- 92,9	- 76,6
Actifs incorporels affectés	-	-	-
Acquisitions	31,4	-	31,4
Cessions - mises au rebut	- 26,0	- 26,0	- 0,0
Autres mouvements	2,2	- 0,1	2,3
Ecart de conversion	10,5	7,8	2,7
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	43,8	- 43,8
31 DÉCEMBRE 2024	705,6	467,1	238,5

En 2023, le Groupe avait identifié de nouvelles relations clientèles suite aux acquisitions de CS Group, Tobania et Ordina (cf. note 2.1.), respectivement pour 17,1 M€, 23,1 M€ et 110,9 M€. Il a aussi reconnu des technologies pour 10,1 M€ dans le cadre du regroupement avec CS Group. Le Groupe avait aussi déprécié les relations clientèles de Sopra Solutions à hauteur de 3,6 M€ pour les ramener à 0.

Il n'y a pas de dépenses de développement comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2024. Elles s'élevaient au 31 décembre 2023 à une valeur nette de 38,4 M€ et elles étaient relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de Sopra Banking Software.

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée. Les marques acquises dont la durée d'utilité ne peut être définie ne sont pas amorties.

c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,

- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- génération d'avantages économiques futurs probables,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

8.3. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
VALEUR BRUTE				
31 décembre 2022	50,4	284,8	167,1	502,4
Variations de périmètre	7,3	24,5	19,5	51,4
Acquisitions	1,5	34,8	17,7	54,0
Cessions - mises au rebut	- 16,0	- 14,0	- 7,7	- 37,7
Autres mouvements	- 0,7	- 0,7	1,6	0,1
Ecart de conversion	0,0	0,1	0,1	0,3
31 décembre 2023	42,5	329,6	198,3	570,4
Variations de périmètre	- 0,0	- 16,5	- 17,2	- 33,6
Acquisitions	1,3	19,2	22,9	43,4
Cessions - mises au rebut	- 3,6	- 20,3	- 15,1	- 39,0
Autres mouvements	- 0,0	- 5,7	5,3	- 0,3
Ecart de conversion	0,8	1,1	1,8	3,8
31 décembre 2024	41,0	307,5	196,1	544,6
AMORTISSEMENTS				
31 décembre 2022	30,5	195,9	134,4	360,9
Variations de périmètre	3,6	16,8	15,5	35,9
Dotations	3,0	22,6	17,6	43,2
Cessions - mises au rebut	- 7,1	- 20,1	- 7,6	- 34,7
Autres mouvements	0,1	- 0,3	0,2	0,1
Ecart de conversion	- 0,0	0,1	0,4	0,5
31 décembre 2023	30,2	215,0	160,5	405,8
Variations de périmètre	- 0,0	- 10,1	- 12,8	- 22,9
Dotations	3,1	23,0	21,5	47,6
Cessions - mises au rebut	- 3,6	- 19,4	- 14,7	- 37,8
Autres mouvements	0,1	- 2,9	3,1	0,2
Ecart de conversion	0,5	0,7	1,6	2,8
31 décembre 2024	30,3	206,3	159,3	395,8
VALEUR NETTE				
31 décembre 2023	12,3	114,5	37,8	164,6
31 décembre 2024	10,7	101,2	36,9	148,7

Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (43,4 M€) correspondent principalement à des agencements et des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 14,5 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 22,9 M€.

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions, des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- constructions : 25 à 30 ans ;
- agencements : 4 à 10 ans ;
- matériels et équipements informatiques : 3 à 8 ans ;
- matériels de transport : 4 à 5 ans ;
- mobiliers, matériels de bureau : 4 à 10 ans.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

NOTE 9 Contrats de location

9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

<i>(en millions d'euros)</i>	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2022	656,5	37,7	24,3	4,5	723,0
Variations de périmètre	60,8	38,8	-	0,7	100,3
Acquisitions	132,9	23,7	5,9	0,1	162,7
Cessions - mises au rebut	- 74,8	- 12,4	- 0,7	- 0,8	- 88,7
Autres mouvements	- 0,3	0,2	-	- 0,3	- 0,3
Ecart de conversion	2,8	0,2	0,0	0,1	3,1
31 décembre 2023	777,9	88,4	29,5	4,3	900,1
Variations de périmètre	- 43,7	- 8,1	- 8,0	-	- 59,8
Acquisitions	49,8	35,7	3,1	0,1	88,7
Cessions - mises au rebut	- 74,8	- 20,8	- 1,1	-	- 96,7
Autres mouvements	- 1,3	- 0,5	- 3,9	0,2	- 5,6
Ecart de conversion	- 0,3	- 0,1	- 0,9	0,4	- 1,0
31 décembre 2024	707,6	94,7	18,6	4,9	825,7
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
31 décembre 2022	325,1	23,3	11,1	3,6	363,1
Variations de périmètre	28,7	20,3	-	0,5	49,4
Dotations	86,1	14,8	5,7	0,5	107,1
Cessions - mises au rebut	- 62,6	- 12,3	- 0,7	- 0,8	- 76,3
Autres mouvements	- 0,2	- 0,2	-	- 0,3	- 0,7
Ecart de conversion	0,4	0,1	- 0,0	0,1	0,5
31 décembre 2023	377,3	45,9	16,1	3,6	443,0
Variations de périmètre	- 14,8	- 3,4	- 4,8	-	- 23,0
Dotations	85,5	23,2	4,8	0,7	114,2
Cessions - mises au rebut	- 61,6	- 20,6	- 1,1	-	- 83,3
Autres mouvements	- 3,1	- 1,8	- 3,9	0,1	- 8,8
Ecart de conversion	0,7	- 0,7	- 1,0	0,3	- 0,7
31 décembre 2024	384,0	42,7	10,0	4,6	441,3
VALEUR NETTE					
31 décembre 2023	400,6	42,5	13,4	0,7	457,1
31 décembre 2024	323,6	52,0	8,5	0,3	384,4

L'augmentation des droits d'utilisation des biens pris en location en 2024 consiste principalement en des revalorisations des loyers versés pour les locaux et en de nouveaux biens pris en location pour les véhicules.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*. La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste éventuellement, s'il le juge raisonnable, de la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en fonction d'une option de résiliation anticipée qui pourrait être mise en œuvre dans le cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux,

des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

L'échéancier des paiements futurs au titre des loyers des contrats de location est le suivant :

(en millions d'euros)	Valeur en flux contractuels			Ventilation non-courant				
	Courant	Non courant		1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES DE LOCATION	475,4	115,2	360,2	94,1	71,1	49,1	40,7	105,1

NOTE 10 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

10.1. Résultat net des entreprises associées

(en millions d'euros)	31/12/2024	% de détention 31/12/2024	31/12/2023	% de détention 31/12/2023
Quote-part de résultat d'Axway Software	0,9	11,07%	11,5	31,96%
Quote-part de résultat de Holocare	-7,5	88,60%	-2,5	66,67%
Quote-part de résultat de Celescan	0,0	0,00%	-2,2	50,00%
Quote-part de résultat de MyDigitalCar GmbH	-0,1	50,00%	0,0	50,00%
Quote-part de résultat de CenPROCS Alliance	-0,0	33,33%	-	33,33%
TOTAL	-6,7		6,7	

10.2. Valeur au bilan des entreprises associées

Cette note complète la description des opérations de la note 2.2.

L'opération de cession de la majeure partie des activités de Sopra Banking Software s'est accompagnée du transfert par le Groupe à Sopra GMT de 3,619 millions de titres 74Software (ex-Axway Software) sur les 6,914 millions de titres qu'il détenait. Elle est intervenue le 19 juillet 2024. Elle ramène la participation du Groupe dans 74Software à environ 15 %. Par ailleurs, le Groupe a cédé en même temps à Sopra GMT tous ses droits préférentiels de souscription sur les titres 74Software. Ce dernier finançant l'acquisition de Sopra Banking Software notamment par une augmentation de capital, la participation du Groupe a été diluée et ne représente plus que 11,1 % après cette opération. Le Groupe n'exerce plus d'influence notable sur 74Software et les titres 74Software sont reclassés en titres non consolidés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Un résultat de cession de + 11,1 M€, reconnu en *Autres produits et charges opérationnels*

(cf. note 4.2.3.), matérialise la perte d'influence notable. La cession des droits préférentiels de souscription, pour 10,2 M€, a été reconnue en capitaux propres par un élément non recyclable en résultat de l'état du résultat global. Par cette opération, le Groupe a encaissé 106,2 M€ comprenant la valeur de cession des droits préférentiels de souscription, soit 10,2 M€, et le prix de cession des 3,619 millions de titres 74Software, soit 95,9 M€.

La cession des titres 74Software (ex-Axway Software) entre dans le champ d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». ils n'ont plus été évalués selon la méthode de mise en équivalence. Ainsi, aucun résultat de 74Software associé aux titres cédés n'est comptabilisé.

La valeur au bilan des entreprises associées correspond principalement à la valeur des titres 74Software (ex-Axway Software) jusqu'à la date de leur cession et de leur classement en titres non consolidés pour les titres restant. Elle varie de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable
31 décembre 2022	183,5
Variations de périmètre	0,2
Distribution	- 2,7
Résultat de la période	6,7
Ecart de conversion	- 2,3
Autres OCI	- 0,4
Autres mouvements	0,8
31 décembre 2023	185,9
Variations de périmètre	- 190,3
Distribution	-
Résultat de la période	- 6,7
Ecart de conversion	2,2
Autres OCI	0,0
Autres mouvements	9,9
31 DÉCEMBRE 2024	1,0

Au 31 décembre 2023, Sopra Steria Group détenait une participation de 31,96 % dans 74Software (ex-Axway Software). Elle ne confèrait pas au Groupe le pouvoir sur

cette filiale et ne lui permettait pas de s'impliquer dans la conduite des affaires ou d'influer sur les rendements variables de cette filiale. Le Groupe exerçait ainsi une influence notable.

Comptabilisation et dépréciation des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition et leurs valeurs sont ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans leur actif net. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan au poste *Titres de participation mis en équivalence*. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat en *Résultat net des entreprises associées*.

Les titres mis en équivalence constituent un actif unique et doivent être testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.

À chaque date de clôture en présence d'un indice de dépréciation de la participation dans l'entreprise associée, la

société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession. Si les titres de l'entité associée sont des titres cotés, leur juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au cours de Bourse diminué des coûts de la vente puisqu'il s'agit du prix actuel d'échange de ces titres, en l'absence d'accord ferme de cession.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat en *Autres produits et charges opérationnels*.

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

NOTE 11 Provisions et passifs éventuels

11.1. Provisions courantes et non courantes

(en millions d'euros)	01/01/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	Ecart de conversion	31/12/2024	Part non courante	Part courante
Litiges	11,1	- 0,7	3,9	- 1,9	- 4,9	-	0,0	7,4	6,8	0,6
Pertes sur contrats	35,6	-	7,2	- 10,1	-	- 3,2	0,3	29,8	18,6	11,2
Risques fiscaux autres que l'impôt	20,3	- 0,1	4,0	- 3,6	-	1,6	0,1	22,3	21,4	0,9
Restructuration	3,2	-	1,1	- 0,8	- 0,0	- 0,9	0,0	2,6	1,7	0,9
Charges de remise en état des locaux	15,8	- 1,3	1,5	- 1,5	- 0,0	-	0,5	15,1	12,1	3,0
Autres risques	27,2	0,0	31,7	- 9,7	- 4,4	2,5	0,6	48,0	27,7	20,3
TOTAL	113,3	- 2,1	49,4	- 27,6	- 9,4	- 0,0	1,5	125,2	88,3	36,8

Les provisions pour litiges couvrent principalement des litiges prud'homains et des indemnités de départ de collaborateurs (5,0 M€ au 31 décembre 2024, contre 4,7 M€ au 31 décembre 2023) et des litiges clients pour le reste majoritairement en France pour 2,4 M€.

Les provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt sur le résultat concernent essentiellement les risques relatifs au crédit impôt recherche en France.

Les provisions pour restructuration correspondent aux coûts de mesures ponctuelles de restructuration prises principalement en Allemagne (0,9 M€) et en France (1,7 M€).

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des risques clients et projets pour 29,3 M€ (dont 12,2 M€ au Royaume-Uni, 7,9 M€ en France et 8,5 M€ en Allemagne), des risques contractuels (6,8 M€) et des risques sociaux (4,2 M€).

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et si la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début

d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

11.2. Passifs éventuels

Les passifs éventuels reconnus au bilan résultent du regroupement Sopra-Steria en 2014.

Ils représentent au 31 décembre 2024 un montant de 6,0 M€ après impôt et correspondent à des risques fiscaux et contractuels en Inde.

Dans la mesure où le passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe. Par exception, dans le cadre de regroupements d'entreprises, le Groupe peut reconnaître au bilan un passif éventuel s'il résulte d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

NOTE 12 Financement et gestion des risques financiers

12.1. Charges et produits financiers

12.1.1. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'intérêts	8,5	6,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8,5	6,6
Charges d'intérêts	- 47,6	- 29,2
Résultat des couvertures sur endettement financier brut	3,7	3,1
Coût de l'endettement financier brut	- 43,9	- 26,1
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 35,4	- 19,5

La hausse des charges d'intérêts résulte de la hausse de l'endettement moyen de 224 M€ (1 113 M€ en 2024 contre 889 M€ en 2023) et de la hausse des taux d'intérêt au cours

de l'année 2024. Les couvertures de taux ont permis de limiter la hausse du coût de l'endettement financier brut à 17,9 M€.

Le taux moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 3,95 % en 2024 (2,94 % en 2023).

12.1.2. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Gains et pertes de changes	0,9	- 1,4
Autres produits financiers	17,4	18,9
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	- 12,8	- 9,8
Charges d'intérêts nettes sur obligations de retraite	- 3,2	- 1,1
Charges de désactualisation des passifs non courants	- 0,5	- 0,5
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	0,2	0,1
Plus ou moins value sur actifs financiers cédés	- 0,4	- 0,0
Autres charges financières	- 4,9	-
Total des autres charges financières	- 21,5	- 11,4
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	- 3,2	6,1

Les *Autres produits financiers* comprennent essentiellement des transactions internes (des charges d'intérêts par exemple) vis-à-vis de Sopra Banking Software avant sa cession dont la contrepartie est présentée en résultat net des activités abandonnées.

12.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Equivalents de trésorerie	326,5	24,9
Trésorerie	96,9	166,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	423,4	191,7
Concours bancaires courants	- 0,5	- 0,2
TRÉSORERIE NETTE AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	422,9	191,5

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

L'endettement net, présenté à la note 12.3, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement et autres placements sont constitués de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avances de fonds dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Sur les 423,4 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors concours bancaires courants) au 31 décembre 2024, 323,2 M€ sont détenus par la maison mère et 100,1 M€ par les filiales. Parmi ces dernières, les entités indiennes contribuent à la trésorerie nette à hauteur de 36,0 M€ au 31 décembre 2024 contre 25,5 M€ au 31 décembre 2023.

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières - part à court terme*.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur hors variation de change.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités étant impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans le *Coût de l'endettement financier net*.

12.3. Emprunts et dettes financières – Endettement financier net

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	2,3	249,8	252,1	252,0
Emprunts bancaires	67,0	358,0	425,0	479,9
Autres dettes financières diverses	119,0	8,9	127,9	405,5
Concours bancaires courants	0,5	-	0,5	0,2
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	188,8	616,7	805,5	1 137,7
Equivalents de trésorerie	-326,5	-	-326,5	-24,9
Trésorerie	-96,9	-	-96,9	-166,8
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-423,4	-	-423,4	-191,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL	-234,6	616,7	382,2	946,0

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts obligataires et bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- les titres négociables à court terme NEU CP ont une échéance inférieure à 12 mois et sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les titres négociables à moyen terme NEU MTN dont les maturités s'étalent à l'émission de un à cinq ans et qui sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

12.3.1. Emprunts obligataires

Le 5 juillet 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 250 M€ auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang en deux souches, l'une de 130 M€ à 7 ans assortie d'un taux fixe annuel de 1,749 %, l'autre de 120 M€ à huit ans assortie d'un taux fixe annuel de 2,0 %

12.3.2. Emprunts bancaires

Le 22 février 2022, le Groupe a signé, avec ses banques partenaires, un contrat consistant en une facilité de crédit multidevises, non amortissable, liée à la réalisation d'objectifs environnementaux et s'élevant à 1 100 M€. Sa composante ESG ne correspond pas à un dérivé incorporé. Elle est assise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre alignée avec un scénario d'augmentation de la température de 1,5 °C validé par SBTi pour les activités de scope 1 et 2 et partiellement 3. L'objectif est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 68 % par employé en 2028 par rapport à une base 2015. Il est mesuré à chaque exercice et se traduira, en cas de succès, par une réduction de 0,04 % par an de la marge applicable. Par ailleurs, et ce quel que soit l'atteinte de l'objectif, la Société s'engage à verser une contribution annuelle de 0,04 % de la marge applicable à des projets durables. Ainsi, l'atteinte des objectifs de performance environnementale par le Groupe en 2022 et 2023 a permis de créer un fonds dédié de plus de 0,2 M€ euros, destiné à financer des projets technologiques innovants dans la lutte contre le changement climatique.

Ce contrat d'une durée initiale de cinq ans comprenait deux options de prorogation d'une année chacune exercée fin 2022 et fin 2023. L'échéance de cette facilité de crédit est désormais fixée au 22 février 2029. À fin décembre 2024, cette facilité de crédit n'est pas tirée.

Le 19 décembre 2023, le Groupe a signé, avec ses mêmes banques partenaires, un contrat de crédit bancaire tiré d'un montant de 400 M€ d'une durée de cinq ans comprenant une tranche amortissable de 280 M€ et une tranche non amortissable de 120 M€. Ce crédit bancaire n'intègre pas de composante ESG. Au 31 décembre 2024, son encours est de 344,0 M€.

Par ailleurs, le Groupe dispose de plusieurs financements bancaires bilatéraux non amortissables, certains tirés à hauteur de 67 M€ et d'autres non tirés à hauteur de 25 M€ dont les maturités sont 2028.

12.3.3. Autres dettes financières

En 2015, le Groupe a mis en place un programme non garanti de titres négociables à court terme NEU CP multidevises non noté dont le montant maximum est de 700 M€. Ce programme fait l'objet d'un dossier de présentation financière disponible sur le site de la Banque de France et dont la dernière mise à jour date de juillet 2024. Le Groupe a été actif à l'émission en 2024 et l'encours moyen du programme de NEU CP a progressé et s'est établi à 379,1 M€ en 2024, contre 392,7 M€ en 2023. L'encours des NEU CP au 31 décembre 2024 est de 99,0 M€ (366,0 M€ au 31 décembre 2023) et se répartit entre NEU CP à taux variable pour 60,0 M€ et NEU CP à taux fixe pour 39,0 M€. Les NEU CP sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

Le Groupe a mis en place en décembre 2017, un programme non garanti de titres négociables à moyen terme NEU MTN dont le montant maximum est de 300 M€. Comme pour le programme de NEU CP, un dossier de présentation financière est disponible sur le site de la Banque de France et a été mis à jour en juillet 2024. Le programme de NEU MTN est rémunéré sur la base de taux fixes ou de taux variables et d'une marge lors de chaque émission. Les échéances vont d'un à cinq ans.

Au 31 décembre 2024, l'encours des NEU MTN est de 20,0 M€ avec une échéance en novembre 2025 (10,0 M€ au 31 décembre 2023). Les NEU MTN sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

12.4. Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2024		Ventilation par classe d'instruments financiers						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par			Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés	Autres éléments non considérés comme des instruments financiers
				autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	autres			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers non courants	224,6	224,6	-	113,9	103,5	-	7,3	-	
Clients et comptes rattachés	1 291,4	1 291,4	-	-	1 291,4	-	-	-	
Autres actifs courants	419,8	419,8	-	-	266,1	-	6,3	147,4	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	423,4	423,4	423,4	-	-	-	-	-	
ACTIFS FINANCIERS	2 359,2	2 359,2	423,4	113,9	1 661,0	-	13,5	147,4	
Emprunts et dettes financières - part à long terme	616,7	616,7	-	-	-	616,7	-	-	
Autres dettes non courantes	19,4	19,4	-	-	16,9	-	2,5	-	
Emprunts et dettes financières - part à court terme	188,8	188,8	-	-	-	188,8	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	354,2	354,2	-	-	354,2	-	-	-	
Autres dettes courantes	1 684,5	1 684,5	-	-	1 522,8	-	1,9	159,9	
PASSIFS FINANCIERS	2 863,6	2 863,6	-	-	1 893,8	805,5	4,4	159,9	

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Des instruments de couverture peuvent être mis en place afin de

couvrir les risques de fluctuation sur les taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde, Pologne et Tunisie.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les créances et dettes d'impôt sur les sociétés ne sont pas des instruments financiers.

(en millions d'euros)	31/12/2024	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	8,6	-	8,6	-	-
Total des charges d'intérêts	- 47,7	-	-	-	- 47,7
Réévaluation	3,7	-	-	-	3,7
GAINS NETS OU PERTES NETTES	- 35,4	-	8,6	-	- 47,7

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des *swaps* et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

a. Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat (*Autres produits et charges opérationnels courants* ou *Autres produits et charges financiers* en fonction de la nature de l'élément couvert). La part d'inefficacité des couvertures est traduite en compte de résultat en *Autres produits financiers* ou en *Autres charges financières*, soit sur

la durée de l'instrument pour les couvertures de nature financières, soit à la date de l'achat ou de la vente couverte pour les couvertures de nature commerciale. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat, en *Autres produits et charges financiers*.

Les gains et les pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus en *Autres éléments du résultat global* dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les gains et les pertes préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

c. Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées en *Autres éléments du résultat global*.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

12.5. Gestion des risques financiers

12.5.1. Risque de liquidité

La politique du Groupe est, d'une part, de disposer de lignes de crédit largement supérieures aux besoins, et d'autre part, de centraliser la gestion de la trésorerie du Groupe lorsque la législation locale le permet. Ainsi les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère Sopra Steria Group qui porte l'essentiel des financements et des lignes de crédits bancaires du Groupe.

Le Groupe a diversifié ses sources de financements et dispose d'un programme de NEU MTN de 300 M€ en complément du programme de NEU CP de 700 M€ initié en 2015.

Au cours de l'année 2024, les sommes reçues au titre de la cession de Sopra Banking Software et d'e 74Software (ex-Axway Software), soit 416,7 M€ ont été affectées au programme de rachat d'actions (106,9 M€), à la réduction progressive de l'encours des NEU CP et enfin à des

placements sous forme de certificats de dépôt à échéance inférieure à trois mois avec les banques du pool.

L'encours des NEU CP à fin décembre 2024 s'élève à 99,0 M€ (366,0 M€ en décembre 2023).

Le montant total des lignes bilatérales s'élève à 92,0 M€, avec des échéances situées en 2028. Au 31 décembre 2024, elles sont utilisées à hauteur de 67,0 M€.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de lignes de financement de 1 978 M€ qui sont utilisées à hauteur de 34 %.

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées est de 1 302 M€ (1 100 M€ de RCF et 25 M€ de lignes bilatérales auxquels s'ajoutent les facilités de découvert non utilisées de 177 M€). Hormis le crédit syndiqué, les crédits bilatéraux et l'emprunt obligataire, le Groupe se finance essentiellement via l'émission de NEU CP (billets de trésorerie court terme) et de NEU MTN. Ces financements se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2024		Utilisation au 31/12/2024		Taux d'utilisation	Échéance	Taux au 31/12/2024
	en M€	en M£	en M€	en M£			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Emprunt obligataire	250,0	-	250,0	-	100%	In Fine 130M€ 07/2026 120M€ 07/2027	1,87%
Crédit syndiqué							
■ Crédit renouvelable multidevises	1 100,0		-	-	0%	02/2029 *	
						tranche amortissable de 224m€ & tranche in fine de 120m€ échéance 12/ 2028	
■ Emprunt bancaire	344,0		344,0	-	100%	2026 à 2028	4,09%
Crédits bilatéraux	92,0		67,0	-	73%	2025 à 2026	4,62%
Autres	15,6		15,6	-	100%	2025 à 2026	3,01%
Découvert	176,5		0,0			N/A	
Total des lignes autorisées par devises	1 978,1	-	676,6	-			
TOTAL DES LIGNES AUTORISEES EN EQUIVALENT €	1 978,1		676,6		34%		3,30%
Autres financements utilisés							
NEU CP & NEU MTN			119,0			2025	4,02%
Autres			10,0			2025	
Total des financements par devises			805,5	-			
TOTAL DES FINANCEMENTS EN EQUIVALENT €			805,5				3,36%

* Les deux options d'extension d'un an ont été exercées et ont donné lieu à un accord à l'unanimité des prêteurs en février 2023 et décembre 2023

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages avec un minimum à 0 %, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (*leverage*).

Les taux d'intérêts sur emprunt obligataire de 250 M€ émis le 5 juillet 2019 ont un taux effectif de 1,749 % sur la part à 130 M€ et de 2 % sur la part à 120 M€.

L'emprunt obligataire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent des *covenants* financiers.

Deux ratios financiers sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois :

■ le premier, dit ratio de levier (*leverage*), calcule le rapport dette financière nette/EBITDA *pro forma* ;

■ le second, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*), calcule le rapport EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier ne doit pas dépasser 3,0 à chaque date de calcul. Le deuxième ratio ne doit pas devenir inférieur à 5,0.

La dette financière nette désigne, sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes et les dettes sur biens pris en location) diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA *pro forma* est le Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans le Résultat opérationnel d'activité avant impact IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 1.6.1). Il est établi sur une base glissante de 12 mois et donc retraité de façon à l'exprimer sur la base d'un périmètre constant sur 12 mois.

Au 31 décembre 2024, le ratio dette financière nette/EBITDA *pro forma* est respecté, à savoir 0,61 au regard du *covenant* de 3,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	607,8	518,2
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	197,7	619,5
Trésorerie & équivalents de trésorerie	-423,4	-191,7
Autres garanties financières	-	-
Dette financière nette (y compris garanties financières)	382,2	946,0
EBITDA <i>pro forma</i>	623,1	631,6
RATIO DETTE FINANCIERE NETTE / EBITDA PRO FORMA	0,61	1,50

Concernant le deuxième ratio, l'EBITDA *pro forma* est tel que défini ci-dessus et le coût de l'endettement financier net est également calculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2024, le ratio EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 17,60 au regard du *covenant* de 5,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
EBITDA <i>pro forma</i>	623,1	631,6
Coût de l'endettement financier net	35,4	19,5
RATIO EBITDA PRO FORMA / COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	17,60	32,31

Les deux crédits syndiqués sont soumis à des conditions parmi lesquelles figurent un seul *covenant* financier, le ratio de levier (*leverage*), calculé comme pour l'emprunt obligataire sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois, mais uniquement de manière annuelle. Au 31 décembre 2024, ce *covenant* est respecté.

En sus du respect des engagements financiers décrits ci-dessus, les trois principales lignes de financement du Groupe contiennent également un certain nombre :

- d'engagements de faire tout à fait classiques pour ce genre de financement ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable ;
- de clauses de remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en cas de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers - *i.e.* Clause de *Market disruption*. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouve exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2024, l'échéancier des paiements au titre de la dette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	252,1	259,4	4,7	133,4	121,3	-	-	-
Emprunts bancaires	425,0	512,1	92,2	91,0	131,6	188,5	8,8	-
NEU CP & MTN	119,0	119,9	119,9	-	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	8,9	8,9	8,9	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	805,5	900,8	226,2	224,4	252,9	188,5	8,8	-
Équivalents de trésorerie	- 326,5	- 326,5	- 326,5	-	-	-	-	-
Trésorerie	- 96,9	- 96,9	- 96,9	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 423,4	- 423,4	- 423,4	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET CONSOLIDE	382,2	477,4	- 197,2	224,4	252,9	188,5	8,8	-

Au 31 décembre 2024, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			Total
	Euro	Livre Sterling	Autres	
Emprunt obligataire	252,1	-	-	252,1
Emprunts auprès établissements de crédit	358,0	-	-	358,0
Emprunts auprès établissements de crédit - part < 1 an	67,0	-	-	67,0
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	119,0	-	-	119,0
Autres dettes financières diverses	8,9	-	-	8,9
Concours bancaires (trésorerie passive)	0,5	-	-	0,5
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	805,5	-	-	805,5

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Placements court	Avance de fonds	Total du portefeuille de valeurs mobilières
	terme	contrat de liquidité	
Position à l'actif	326,5	4,2	330,7
POSITION NETTE GLOBALE	326,5	4,2	330,7

Les placements court terme sont gérés par la Direction Financière du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne. Au 31 décembre 2024, les placements sont détenus majoritairement par la maison mère Sopra Steria Group.

À taux de change constant par rapport au 31 décembre 2024 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 1,7 M€.

12.5.2. Risque de contrepartie bancaire

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

L'essentiel des placements financiers du Groupe concerne la maison mère Sopra Steria Group et les filiales en Inde. Les placements financiers sont effectués, soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool.

Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie bancaire dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

12.5.3. Risques de taux

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt en couvrant une partie de la dette financière variable et en plaçant ses liquidités pour une période inférieure à trois mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de *swap* de taux d'intérêt ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

Les contreparties éligibles, tant sur les couvertures de taux que sur les placements, sont des établissements financiers de premier plan, membres du pool bancaire de Sopra Steria. Ces instruments financiers sont gérés par la Direction Financière du Groupe.

Les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère Sopra Steria Group.

Une partie de la dette du Groupe est à taux fixe et comprend le financement EUROPP de 250 M€ à échéance 2026 et 2027. Le crédit bancaire tiré de 344 M€ mis en place en décembre 2023 est à taux variable ainsi que les crédits

bilatéraux de 67 M€. Pour couvrir les dettes à taux variable, le Groupe a mis en place des contrats de couverture de taux et dispose de couverture de taux à échéance allant de 2025 à 2027, dont le détail est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Justes valeurs 31/12/2024				Échéances			
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	0,9	0,4	2,4	0,2	325,0	125,0	200,0	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COUVERTURE RISQUE DE TAUX	0,9	0,4	2,4	0,2	325,0	125,0	200,0	-

La revalorisation en capitaux propres de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres éléments du résultat global*.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeurs au bilan				Variations de juste valeur				
	31/12/2023	Variations de juste valeur	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2024	Impact sur le résultat			Trading
						Impact en capitaux propres	couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	1,0	- 2,3	-	-	- 1,3	- 2,5	0,2	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	1,0	- 2,3	-	-	- 1,3	- 2,5	0,2	-	-

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro au 31 décembre 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	- 50 bp		+ 50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)
Swaps de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-
Swaps de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	- 1,6	- 0,0	1,3	0,0
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-
TOTAL	- 1,6	- 0,0	1,3	0,0
Soit	- 1,6	-	1,3	-

Le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 471,0 M€. Les contrats de couverture

de taux existant au 31 décembre 2024 permettent de réduire cette exposition à un montant de 146,0 M€.

L'exposition résiduelle du Groupe au risque de taux est la suivante :

(en millions d'euros)	Taux	31/12/2024	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	326,5	326,5	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	96,9	96,9	-	-	-	-	-
	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	423,4	423,4	-	-	-	-	-
	Total actifs financiers	423,4	423,4	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	Taux fixe	- 250,0	-	- 130,0	- 120,0	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 411,0	- 56,0	- 63,0	- 116,0	- 176,0	-	-
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	Taux fixe	- 59,0	- 59,0	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 60,0	- 60,0	-	-	-	-	-
	Taux fixe	- 25,5	- 17,9	- 7,6	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	Taux variable	- 0,0	- 0,0	-	-	-	-	-
	Taux fixe	- 334,5	- 76,9	- 137,6	- 120,0	-	-	-
	Taux variable	- 471,0	- 116,0	- 63,0	- 116,0	- 176,0	-	-
	Total passifs financiers	- 805,5	- 192,9	- 200,6	- 236,0	- 176,0	-	-
Passifs financiers (exposition brute avant couverture)	TAUX FIXE	- 334,5	- 76,9	- 137,6	- 120,0	-	-	-
	TAUX VARIABLE	- 47,7	307,3	- 63,0	- 116,0	- 176,0	-	-
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE								
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe en Euros	-	-	-	-	-	-	-
	Swaps payeurs de taux fixe en devises	-	-	-	-	-	-	-
	Options payeurs de taux fixe	325,0	125,0	100,0	100,0	-	-	-
	TAUX FIXE	- 659,5	- 201,9	- 237,6	- 220,0	-	-	-
EXPOSITION BRUTE APRES COUVERTURE	TAUX VARIABLE	- 146,0	9,0	37,0	- 16,0	- 176,0	-	-
	TAUX FIXE	- 659,5	- 201,9	- 237,6	- 220,0	-	-	-
EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE	TAUX VARIABLE	277,3	432,3	37,0	- 16,0	- 176,0	-	-

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- Niveau 2 : données observables : 100 % ;
- Niveau 3 : modèles internes : 0 %.

12.5.4. Risques de change

Le Groupe est soumis à trois grandes catégories de risques liés à l'évolution des cours de change :

- le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisées dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro ;
- le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée ;
- le risque de change financier portant sur l'endettement financier du Groupe en devises (risque lié à la variation de valeur de dettes financières libellées en livre sterling).

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a pour pratique de systématiquement couvrir le risque de change transactionnel présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe.

Une gestion centralisée du risque de change transactionnel a été mise en place avec les principales entités du Groupe (en

dehors de l'Inde). Sopra Steria Group intervient comme entité centralisatrice, accorde des garanties de change aux filiales et, après *netting* des expositions internes, couvre l'exposition résiduelle en utilisant des instruments dérivés.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les expositions transactionnelles en lien avec les plateformes de production du Groupe en Inde, Pologne et Tunisie et certains contrats commerciaux libellés en dollar américain et en couronne norvégienne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers couvrant des éléments bilanciels trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

Les couvertures sont effectuées sous contrôle de la Direction Financière du Groupe en utilisant des instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang, membres du pool bancaire.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier net du Groupe qui comprend un cashpool notionnel multidevises avec des positions emprunteuses en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de

conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan. De la même façon, lors d'une acquisition en Suède, le

Groupe a pris une couverture en SEK pour couvrir les besoins de financement de cette entité.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

	Justes valeurs				Notionnel	Échéances		
	31/12/2024					de 1 à 5 ans	< 1 an	> 5 ans
(en millions d'euros)	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant				
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme	-	3,5	-	1,4	118,4	118,4	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	6,2	1,7	0,1	0,1	293,0	68,1	224,9	-
Options de change	-	0,7	-	0,1	22,3	22,3	-	-
Instruments non qualifiés de couverture *	-	-	-	0,1	11,8	11,8	-	-
TOTAL COUVERTURE RISQUES DE CHANGE	6,2	5,9	0,1	1,7	445,6	220,7	224,9	-

* Le groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges opérationnels courants*, à l'exception de la valeur temps et de

l'impact des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture classés en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

	Valeurs au bilan				31/12/2024	Variations de justes valeurs			
	31/12/2023	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres Variations		Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
							inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Couverture de juste valeur									
Contrats de change à terme	- 1,2	3,2	-	-	2,0	-	3,2	-	
Options de change	- 0,0	-	-	-	- 0,0	-	-	-	
Couverture de flux futurs									
Contrats de change à terme	- 1,8	9,5	-	-	7,7	9,5	-	-	
Options de change	1,6	- 1,7	1,0	- 0,4	0,6	- 0,8	- 0,7	- 0,2	
Instruments non qualifiés de couverture	- 0,2	0,2	-	-	- 0,1	-	-	0,2	
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	- 1,7	11,2	1,0	- 0,4	10,2	8,7	-	- 0,0	

L'exposition au risque de change est la suivante :

TRANSACTIONS COMMERCIALES

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	37,0	0,0	70,5	-	-	15,0	-	-	2,3	124,9
Passifs	1,0	-	11,3	-	4,5	8,3	-	-	24,5	49,5
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	36,1	0,0	59,2	-	-4,5	6,8	-	-	-22,2	75,4
Instruments financiers de couverture - balance tiers	37,1	4,2	57,7	-	-1,8	9,5	-	-7,0	-1,1	98,7
Instruments financiers de couverture - flux futurs	107,6	20,1	142,0	-	-5,4	-4,3	-	-44,4	-3,2	212,4
Instruments financiers de couverture	144,8	24,4	199,7	-	-7,3	5,2	-	-51,5	-4,2	311,0
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-108,7	-24,3	-140,5	-	2,8	1,6	-	51,5	-18,0	-235,7

FINANCEMENTS Y COMPRIS COMPTE COURANT

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	339,1	84,7	-	0,5	1,7	1,8	-	1,5	33,6	462,8
Passifs	-	-	-	-	-	1,2	16,6	-	-	17,7
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	339,1	84,7	-	0,5	1,7	0,6	-16,6	1,5	33,6	445,0
Instruments financiers de couverture *	295,6	-	-	-	-	-	-16,5	-	0,4	279,4
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	43,5	84,7	-	0,5	1,7	0,6	-0,0	1,5	33,2	165,7

* couverture d'actif net en devise

TOTAL (POSITIONS COMMERCIALES + FINANCEMENTS)

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	376,1	84,7	70,5	0,5	1,7	16,8	-	1,5	35,9	587,7
Passifs	1,0	-	11,3	-	4,5	9,4	16,6	-	24,5	67,3
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	375,1	84,7	59,2	0,5	-2,8	7,4	-16,6	1,5	11,4	520,4
Instruments financiers de couverture	440,3	24,4	199,7	-	-7,3	5,2	-16,5	-51,5	-3,9	590,4
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-65,2	60,4	-140,5	0,5	4,5	2,2	-0,0	53,0	15,3	-70,0

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	
IMPACT NET RESULTAT	- 0,1	- 0,2	0,1	-	- 0,1	- 0,1	-	0,4	- 0,1	- 0,2
IMPACT CAPITAUX PROPRES	- 3,2	3,2	- 7,1	0,0	0,4	0,2	- 0,0	2,3	0,9	- 3,3

12.5.5. Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations significatives en actions cotées en Bourse hormis les titres 74Software (cf. note 7.1.1).

Le Groupe a lancé en octobre 2024 un programme de rachat d'actions d'un montant de 150 M€. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être annulées. Un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement pour procéder aux achats sur une période allant du 2 octobre 2024 au 20 mai 2025. Au 29 janvier 2025, le programme a été finalisé pour le montant prévu. Sur la période d'achat comprise entre le

2 octobre 2024 et le 28 janvier 2025, le Groupe a acheté 858 163 actions au prix moyen de 174,792 euros par action. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être annulées.

Au 31 décembre 2024, la valeur des actions propres s'élève à 163,9 M€.

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (4,7 % du capital) et à la décision de prochaine annulation de la majorité de ces titres, le Groupe n'est pas exposé à un risque action significatif. Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

NOTE 13 FLUX DE TRÉSORERIE

13.1. Variation de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Encaissements		Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
	31/12/2023	/ Décaissements				
Emprunts obligataires hors intérêts courus	250,0	-	-	-	-	250,0
Emprunts bancaires hors intérêts courus	483,2	- 70,6	0,3	0,0	13,5	426,6
Autres dettes financières diverses hors comptes courants et intérêts courus	405,3	- 68,5	- 195,3	- 0,0	- 13,5	127,9
Emprunts et dettes financières au tableau des flux de trésorerie	1 138,6	- 139,0	- 195,0	- 0,0	- 0,0	804,5
Comptes-courants	0,0	- 0,9	0,0	0,8	0,0	- 0,0
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	- 1,1	1,6	-	-	-	0,5
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires courants	1 137,5	- 138,3	- 195,0	0,8	- 0,0	805,0
Concours bancaires courants	- 0,2	- 43,7	33,1	10,3	-	- 0,5
Valeurs mobilières de placement	24,9	304,3	- 3,6	0,9	-	326,5
Disponibilités	166,8	- 20,4	- 35,7	- 13,7	-	96,9
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	191,5	240,2	- 6,2	- 2,6	-	422,9
ENDETTEMENT FINANCIER NET	946,0	- 378,4	- 188,8	3,4	- 0,0	382,2
SOIT UNE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			- 563,8			

L'analyse fournie par le tableau de variation de l'endettement financier net permet d'expliquer les raisons des encaissements et décaissements liés aux emprunts identifiés dans le tableau des flux de trésorerie.

La variation de l'endettement financier net se décompose en indicateurs. Ainsi, le *Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle* résulte du *Résultat opérationnel d'activité corrigé des dotations aux amortissements et provisions* qu'il comprend, ce qui permet d'obtenir l'*EBITDA*, et d'autres éléments sans effet de trésorerie, ajusté des impôts décaissés, des coûts de restructuration et d'intégration décaissés et de la variation du besoin en fonds de roulement. Il se distingue du *Flux net de trésorerie généré par l'activité* du *Tableau des flux de trésorerie consolidés* compris dans les états financiers primaires car il ne comprend pas l'effet sur la trésorerie des *Autres produits et charges financiers* (cf. note 12.1.2.) contrairement au second.

Le *Flux net de trésorerie disponible* (« *Free cash flow* ») se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle corrigé des effets des investissements (nets des cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles réalisés au cours de la période, des loyers décaissés, de l'ensemble des charges et produits financiers décaissables ou encaissables (hors ceux relatifs aux dettes sur biens pris en location) et des contributions additionnelles versées pour faire face aux déficits de certains plans d'engagement de retraites à prestations définies.

Corrigé des flux de trésorerie liés à des opérations de financement, à l'incidence des variations de change sur l'endettement net, il permet d'expliquer la variation de l'endettement financier net.

Le tableau de variation de l'endettement financier net ci-dessous est retraité, en 2024 et en 2023, pour exclure les flux générés par l'activité Sopra Banking Software. Il se réconcilie

avec la variation de la dette financière nette par la ligne « Incidence de la présentation de Sopra Banking Software ».

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat opérationnel d'activité	564,7	526,0
Amortissements et provisions (hors actifs incorporels affectés)	185,7	161,3
EBITDA	750,5	687,3
Eléments non cash	- 5,9	6,3
Impôts versés	- 85,7	- 72,2
Dépréciations sur actifs circulants	- 0,1	1,0
Variation du BFR opérationnel courant	54,2	7,6
Coûts non récurrents y compris coûts de réorganisation et restructurations	- 63,6	- 57,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	649,3	573,0
Décaissements liés aux investissements en actifs corporels et incorporels	- 58,9	- 77,0
Encaissements liés aux cessions d'actifs corporels et incorporels	0,6	6,9
Variations liées aux opérations d'investissement en biens corporels et incorporels	- 58,3	- 70,1
Loyers décaissés	- 127,2	- 96,7
Intérêts financiers nets (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	- 21,7	- 1,8
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	- 10,0	- 12,3
Flux net de trésorerie disponible	432,1	392,1
Incidence de variations de périmètre	136,7	- 1 056,2
Incidence des décaissements sur actifs financiers	- 6,4	- 16,3
Incidence des encaissements sur actifs financiers	8,7	4,2
Dividendes versés	- 96,3	- 98,4
Dividendes reçus	0,3	2,7
Augmentations de capital	- 180,0	- 0,0
Rachats et reventes d'actions propres	- 132,4	- 26,1
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie	162,7	- 798,0
Incidence des variations de change	- 2,2	- 4,0
Incidence de la présentation de Sopra Banking Software	403,3	8,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	563,8	- 794,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - ouverture	191,5	356,2
Emprunts et dettes financières (part non courante) - ouverture	- 619,5	- 320,1
Emprunts et dettes financières (part courante) - ouverture	- 518,0	- 188,0
Endettement financier net à l'ouverture	- 946,0	- 152,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - clôture	422,9	191,5
Emprunts et dettes financières (part non courante) - clôture	- 616,7	- 619,5
Emprunts et dettes financières (part courante) - clôture	- 188,3	- 518,0
Endettement financier net à la clôture	- 382,2	- 946,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	563,8	- 794,0

Le flux net de trésorerie disponible s'est élevé à 432,1 M€ comparé à 392,1 M€ en 2023. Cette amélioration s'explique principalement par une meilleure performance opérationnelle tant en termes de génération d'EBITDA que de gestion du besoin en fonds de roulement opérationnel. Ce dernier a notamment été bonifié d'un flux de trésorerie exceptionnel d'environ 45 M€ généré dans le cadre de la fin planifiée d'un grand programme de migration en Allemagne. Ces effets positifs permettent de compenser l'augmentation des coûts non récurrents de restructuration, des charges d'intérêts et des loyers décaissés. Ces derniers augmentent du fait de la fin de

périodes de franchise de loyers de certains baux immobiliers en France et de la prise à bail de nouveaux bâtiments en fin d'année 2023 notamment en Scandinavie.

Le flux net de trésorerie est marqué par les décaissements suivants : la souscription à l'augmentation de capital de Sopra Banking Software pour 180,0 M€ avant sa cession (cf. note 2.2.), le programme de rachat d'actions pour 109,3 M€ (cf. note 12.5.5.) et les dividendes versés par le Groupe à ses actionnaires pour 93,9 M€ (cf. note 14.1.3.). Les incidences des variations de périmètre sont expliquées ci-dessous.

Les encaissements et les décaissements liés aux cessions et acquisitions de sociétés, décrits en note 2, inscrits dans la ligne

Incidence des variations de périmètre, s'élevaient à 136,7 M€. ils se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Prix décaissé au titre des acquisitions (hors compléments de prix)	-17,1	-74,2
Endettement net / Trésorerie nette des sociétés acquises	-0,4	-
Prix de cession des titres consolidés	154,3	-0,0
Trésorerie cédée/ Sortie de périmètre	-0,0	-974,6
TOTAL	136,7	-1 056,2

Le flux d'encaissement lié à l'*Incidence des variations de périmètre* de 136,7 M€ est mesuré aux bornes des activités de Sopra Steria et hors Sopra Banking Software. Le prix de cession, qui constitue sa principale composante, comprend le prix de cession des titres 74Software (ex-Axway Software) et des droits de souscription attachés aux titres conservés par le Groupe pour 106,2 M€ (cf. note 10.2). Il comprend également la valeur de cession de l'activité Sopra Banking Software à 74Software pour 115,2 M€ (cf. note 2.2) diminuée des frais de cession supportés par le Groupe pour 6,8 M€. Enfin, il est diminué du reliquat qui consiste en la valeur d'activités de Sopra Banking Software conservées par le Groupe. Par ailleurs, la dette financière nette du Groupe a diminué a

proportion de celle cédée et attachée à Sopra Banking Software pour 189,2 M€ (dont 195,3 M€ représentés par un compte-courant d'associés).

Le flux de décaissement comprend principalement le versement aux derniers actionnaires minoritaires d'Ordina (cf. note 2.1), en début d'année 2024, de la valeur résiduelle du prix d'acquisition pour 9,9 M€.

En 2023, les incidences des variations de périmètre prenaient en compte principalement les acquisitions de CS Group, de Tobania et d'Ordina et l'exercice de l'option de vente sur les titres SSCL au Royaume-Uni.

13.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie

L'effet sur la génération de trésorerie des éléments du besoin en fonds de roulement lié à l'activité enregistrés au bilan s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation éléments nette	Dont hors BFR	Variation des éléments de BFR sans effet de trésorerie			Impact trésorerie au tableau de flux
					Dont éléments de BFR	Change	Autre	
Autres actifs financiers non courants	92,4	82,4	10,0	2,8	7,2	0,1	-1,7	-8,7
▪ Autres prêts et créances	85,2	78,0	7,2	-	7,2	0,1	-1,7	-8,7
▪ Autres actifs financiers non courants	7,3	4,4	2,8	2,8	-	-	-	-
Actif non courant	92,4	82,4	10,0	2,8	7,2	0,1	-1,7	-8,7
Clients et comptes rattachés	1 291,4	1 372,4	-81,0	-	-81,0	4,3	-136,3	-50,9
▪ Créances clients	776,8	835,3	-58,5	-	-58,5	1,5	-98,8	-38,8
▪ Facture à établir	514,6	537,1	-22,5	-	-22,5	2,8	-37,4	-12,1
Autres créances courantes	419,8	454,2	-34,4	20,5	-54,8	2,5	35,1	92,4
Actif courant	1 711,2	1 826,6	-115,4	20,5	-135,9	6,8	-101,2	41,5
Actifs non courants destinés à être cédés	-0,0	-	-0,0	-0,0	-	0,0	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	1 803,6	1 909,0	-105,4	23,3	-128,7	6,9	-102,8	32,7
Engagements retraite et assimilés - Passif	-16,6	-17,7	1,1	-	1,1	-0,3	-0,9	-2,2
▪ Autres avantages à long terme	-16,6	-17,7	1,1	-	1,1	-0,3	-0,9	-2,2
Autres dettes non courantes	-19,4	-21,6	2,2	4,9	-2,8	-0,3	40,7	43,2
Passif non courant	-36,0	-39,3	3,2	4,9	-1,7	-0,5	39,8	41,0
Fournisseurs	-354,2	-354,5	0,4	0,0	0,4	-2,0	32,8	30,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	-78,8	-67,4	-11,4	-	-11,4	-0,2	-	11,2
Produits constatés d'avance sur projets clients	-464,6	-531,3	66,7	-	66,7	-4,5	78,6	7,3
Autres dettes courantes	-1 141,2	-1 100,5	-40,6	-26,1	-14,5	1,2	-68,9	-53,2
Passif courant	-2 038,7	-2 053,7	15,1	-26,1	41,2	-5,5	42,5	-4,2
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	0,0	-0,0	0,0	0,0	-	-	-0,0	-0,0
TOTAL PASSIF	-2 074,7	-2 093,0	18,3	-21,2	39,5	-6,0	82,3	36,8
TOTAL BFR	-271,1	-184,0	-87,1	2,1	-89,2	0,9	-20,5	69,5

13.3. Autres flux de trésorerie du tableau des flux de trésorerie consolidé

Outre les variations décrites dans le tableau de la variation de l'endettement financier net, le tableau des flux de trésorerie consolidé présenté dans les états primaires est impacté par les mouvements intervenus au titre des activités de financement. Les encaissements et les décaissements liés aux emprunts et dettes financières comprennent essentiellement la

souscription et le remboursement de NEU CP (cf. note 12.3.), respectivement pour 119,0 M€ et 376,0 M€, le remboursement de la tranche de crédit bancaire pour 56,0 M€ et l'encaissement du compte-courant d'associés de Sopra Banking Software au moment de sa cession pour 195,3 M€.

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

14.1. Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure parmi les états primaires.

14.1.1. Évolution du capital social

Le capital social de Sopra Steria Group s'élève au 31 décembre 2024 à 20 547 701 comme au 31 décembre 2023. Il est composé de 20 547 701 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1€.

14.1.2. Opération sur titres autodétenus

Au début du mois d'octobre 2024, le Groupe a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat de rachat d'actions portant sur un montant de 150 M€. La période d'achat court du 2 octobre 2024 au 20 mai 2025. Les actions ainsi rachetées sont destinées à être annulées.

Au 31 décembre 2024, la valeur des actions propres portée en diminution des capitaux propres consolidés s'élève à 210,9 M€ et est constituée de 940 253 actions, dont 211 997 détenues par des trusts anglais inclus dans le périmètre de consolidation et de 728 256 actions acquises par Sopra Steria Group, 17 989 dans le cadre du contrat de liquidité, 94 360 pour pouvoir servir les éventuels paiements fondés en actions et 615 907 dans le cadre du programme de rachat d'actions mentionné plus haut. Cette valeur inclut également, pour 18,8 M€, l'engagement du Groupe d'acquérir sur le marché des titres pour servir ses plans d'attribution gratuite d'actions de performance (note 5.4.1) et pour 40,7 M€ l'engagement résiduel au 31 décembre 2024 pour servir le programme de rachat d'actions (cf. note 7.5.).

Au 31 décembre 2024, les réserves de conversion se décomposent par devise de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Franç suisse	15,0	16,0
Livre sterling	- 52,3	- 85,5
Roupie indienne	- 9,2	- 14,2
Couronne norvégienne	- 37,4	- 31,5
Couronne suédoise	- 2,7	- 2,2
Dollar de Singapour	- 0,5	- 0,5
Dinar tunisien	- 3,0	- 3,6
Dollar américain	0,0	- 0,3
Autres devises	0,1	10,2
RÉSERVES DE CONVERSION (PART DU GROUPE)	- 89,9	- 111,6

Toutes les actions Sopra Steria Group détenues par la société mère ou une de ses filiales sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

14.1.3. Dividendes

L'Assemblée générale de Sopra Steria Group réunie le 21 mai 2024 a approuvé la distribution d'un dividende ordinaire de 95,5 M€ au titre de l'exercice 2023, soit 4,65 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 31 mai 2024 pour un montant de 93,9 M€, net du dividende revenant aux titres auto détenus.

Le dividende versé en 2023 au titre de l'exercice 2022 s'élevait à 88,4 M€, soit 4,30 € par action.

14.1.4. Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en 1.4.2. § b, les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

Les autres devises comprennent principalement en 2023 les réserves de conversion portées par les entreprises associées, essentiellement Axway Software à hauteur de 10,2 M€.

14.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les contributions en compte de résultat et au bilan des intérêts ne conférant pas le contrôle sont essentiellement liées à la société commune constituées dans la zone géographique Royaume-Uni avec l'administration britannique, NHS SBS, détenue à hauteur de 50 % par le ministère de la Santé et en

Allemagne à Sopra Financial Technology Gmbh acquise en 2019.

Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle au bilan concerne pour l'essentiel la part du ministère de la Santé britannique dans l'actif net de NHS SBS, soit 56,1 M€ et la part des banques du réseau coopératif allemand Sparda dans Sopra Financial Technology Gmbh, soit 0,8 M€.

Au compte de résultat, les parts des intérêts ne conférant pas le contrôle représentent principalement + 8,1 M€ pour NHS SBS et + 0,8 M€ pour Sopra Financial Technology Gmbh.

Les informations financières résumées de NHS SBS et Sopra Financial Technology Gmbh sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2024	
	NHS SBS	SFT
Actif non courant	53,9	36,7
Actif courant	110,1	28,2
Passif non courant	10,4	99,5
Passif courant	41,3	-38,5
Chiffre d'affaires	135,1	150,1
Résultat net	16,1	1,6

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux capitaux propres d'une filiale qui ne sont pas attribuables, directement ou indirectement, à la société mère.

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en *Autre passif non courant* (cf. note 7.4.) pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

14.1.6. Objectifs, politique et procédure de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital.

Les actions d'autocontrôle sont détaillées en note 14.1.2.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance du périmètre Sopra Steria (cf. note 5.4.1).

14.2. Résultats par action

Les actions d'autocontrôle sont détaillées en note 14.1.2. Les instruments dilutifs sont présentés en note 5.4.

14.2.1. Résultats par action des activités poursuivies

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat des activités poursuivies en millions d'euros (a)	309,3	258,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	20 547 701	20 547 701
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	409 255	326 591
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	20 138 446	20 221 110
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN EUROS (A / D)	15,36	12,76

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat des activités poursuivies en millions d'euros (a)	309,3	258,1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d)	20 138 446	20 221 110
Effet dilutif des instruments source d'actions ordinaires potentielles (e)	193 517	327 302
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f) = (d) + (e)	20 331 962	20 548 412
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN EUROS (A / F)	15,21	12,56

14.2.2. Résultats par action des activités abandonnées

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat des activités abandonnées en millions d'euros (a)	- 58,3	- 74,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	20 547 701	20 547 701
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	409 255	326 591
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	20 138 446	20 221 110
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN EUROS (A / D)	- 2,90	- 3,68

	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat des activités abandonnées en millions d'euros (a)	- 58,3	- 74,4
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d)	20 138 446	20 221 110
Effet dilutif des instruments source d'actions ordinaires potentielles (e)	193 517	327 302
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f) = (d) + (e)	20 331 962	20 548 412
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN EUROS (A / F)	- 2,87	- 3,62

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net - part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;

- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net - part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice et des plans d'attribution gratuite d'actions. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

NOTE 15 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

15.1. Transactions avec les entreprises associées et sociétés non consolidées

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Transactions de Sopra Steria Group avec le groupe 74Software		
Ventes de biens et services	10,1	0,2
Achats de biens et services	-3,5	-1,1
Créances opérationnelles	4,7	-
Dettes opérationnelles	-1,7	-0,5
Produits financiers	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-
Transactions des filiales de Sopra Steria Group avec le groupe 74Software		
Ventes de biens et services	13,0	8,3
Achats de biens et services	-3,5	-2,4
Créances opérationnelles	7,9	0,8
Dettes opérationnelles	-6,9	-1,3
Produits financiers	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-
Transactions de Sopra Steria Group avec la holding Sopra GMT		
Ventes de biens et services	0,2	0,2
Achats de biens et services	-1,6	-1,9
Créances opérationnelles	0,0	0,0
Dettes opérationnelles	-0,0	-0,3
Produits financiers	-	-
Créances financières (compte courant)	-	-

Les notes 2.2 et 10 décrivent les opérations intervenues en 2024 avec 74Software (ex-Axway Software), Sopra Banking Software et Sopra GMT.

15.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra Steria Group et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste *Titres non consolidés* (cf. note 7.1.1).

NOTE 16 ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1. Engagements donnés liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	21,3	19,1
Autres garanties	2,7	15,9
TOTAL	24,0	35,0

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des garanties bancaires eu égard aux engagements pris dans les contrats clients. Ces garanties représentent 21,3 M€ au 31 décembre 2024 (19,1 M€ au 31 décembre 2023). À ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

Par ailleurs, au titre de ses contrats de location, le Groupe n'est pas exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont

pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location au 31 décembre 2024 (8,0 M€ au 31 décembre 2023).

Enfin, Sopra Steria Group a fourni des garanties de maison mère pour le compte d'entités du périmètre Sopra Banking Software dans le cadre de contrats commerciaux. Ces entités Sopra Banking Software ayant été cédées à 74Software (ex-Axway), Sopra Steria Group a reçu de 74Software des contre-garanties et les démarches pour remplacer Sopra Steria Group par 74Software en tant que garant sont en cours.

16.2. Engagements reçus

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Lignes de crédit non utilisées	1 125,0	1 230,0
Concours bancaires courants non utilisés	176,5	171,5
Autres engagements reçus	-	0,0
TOTAL	1 301,5	1 401,5

Dans le cadre d'un *cash pooling* mis en place en 2012 entre les entités du Groupe et la banque BMG (Bank Mendes Gans), Sopra Steria Group s'est portée garant de ses filiales à hauteur des sommes empruntées.

NOTE 17 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Aucun autre événement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2024.

NOTE 18 LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
FRANCE				
Sopra Steria Group SA	France	-	-	Société mère
Sopra Steria Infrastructure & Security Services SAS	France	100,00%	100,00%	IG
XYZ 12 2016 SAS	France	100,00%	100,00%	IG
SSG 1 SAS	France	100,00%	100,00%	IG
Cimpa SAS	France	100,00%	100,00%	IG
Cimpa GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
Cimpa Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Cimpa PLM España SL	Espagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Polska S.p.z.o.o	Pologne	100,00%	100,00%	IG
Succursale Maroc de Sopra Steria Group	Maroc	100,00%	100,00%	IG
2MoRO SAS	France	100,00%	100,00%	IG
Galiit SAS	France	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Reassurance SA	Luxembourg	100,00%	100,00%	IG
BSSI North America Inc	Etats-Unis	100,00%	100,00%	IG
EVAGroup Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	IG
EVA Group HK Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Canada Inc	Canada	100,00%	100,00%	IG
Eva Maroc Solutions Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	IG
CS Group France SASU	France	100,00%	100,00%	IG
CS Group Romania SA	Roumanie	99,98%	99,98%	IG
CS Group Canada Inc	Canada	100,00%	100,00%	IG
CS Group USA Inc	USA	100,00%	100,00%	IG
CS Group Germany GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
Moltek Cosultants Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
CS Communication & Systems India Pte Ltd	Inde	99,99%	99,99%	IG
CS Communication & Systems Emirates LLC	Emirats arabes unis	49,00%	49,00%	IG
HE Space Operations BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	IG
HE Space Operations Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
In Process	France	100,00%	100,00%	IG
ROYAUME-UNI				
Sopra Steria Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Steria BSP Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
NHS Shared Employee Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	75,50%	IG
NHS Shared Business Services Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	IG
Sopra Steria UK Corporate Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Shared Services Connected Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Steria Employee trustee company Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Steria Employee Trustee Cie Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Xansa 2004 Employé Benefit -Trust	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
CXPartners Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Graffica Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria ABC Pensions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria ABC Scottish Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria India Ltd	Inde	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Asia Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	IG
Xansa Inc	Etats-Unis	100,00%	100,00%	IG
Xansa Holdings Inc.	Etats-Unis	100,00%	100,00%	IG

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
EUROPE				
Sopra Financial Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria SE	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
ISS Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Services GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra Financial Technology GmbH	Allemagne	51,00%	51,00%	IG
Sopra Steria Custom Software Solutions GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria GmbH	Autriche	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Benelux SA	Belgique	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Belgium NV	Belgique	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria PSF Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	IG
Succursale Luxembourg de Sopra Steria Benelux	Luxembourg	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Luxembourg SA	Luxembourg	100,00%	100,00%	IG
Succursale Pays-Bas de Sopra Steria Benelux	Pays-Bas	100,00%	100,00%	IG
Ordina BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Nederland BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	IG
Source Power BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria AG	Suisse	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Group SpA	Italie	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Espana S.A.U	Espagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Euskadi SL	Espagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria A/S	Danemark	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria AS	Norvège	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria AB	Suède	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Sweden AB	Suède	100,00%	100,00%	IG
Sopra Steria Holding AB	Suède	100,00%	100,00%	IG
Eggs Design ApS	Danemark	100,00%	100,00%	IG
SOLUTIONS				
Sopra HR Software SAS	France	100,00%	100,00%	IG
Sopra Banking Software Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software Sprl	Belgique	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software Sarl	Luxembourg	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software Sarl	Suisse	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software Srl	Italie	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software SL	Espagne	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software Sarl	Tunisie	100,00%	100,00%	IG
Sopra HR Software Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	IG
Sopra Solutions SAS	France	100,00%	100,00%	IG
Sopra Banking Software Brasil Ltda	Brésil	100,00%	100,00%	IG
Beijing Sopra Science and Technology Cie Ltd	Chine	100,00%	100,00%	IG
Sopra solutions USA Inc.	USA	100,00%	100,00%	IG
Holocare AS	Norvège	88,60%	88,60%	MEQ
CenProCS AIRliance GmbH	Allemagne	33,33%	33,33%	MEQ
MyDigitalCar GmbH	Allemagne	50,00%	50,00%	MEQ
74Software SA	France	11,07%	11,07%	NC

IG : intégration globale

MEQ : mise en équivalence

NC : non consolidé (les sociétés non consolidées sont considérées comme non significatives)

Aucune entité *ad hoc* n'est contrôlée directement ou indirectement par le Groupe.

NOTE 19 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES AUDITEURS DE DURABILITÉ

	2024			2023	
	Réseau KPMG	Réseau Nexia	Cabinet de Saint Front	Réseau Mazars	Réseau Nexia
<i>(en millions d'euros HT)</i>					
Certification des comptes individuels et consolidés					
Sopra Steria Group	0,7	0,4	-	0,5	0,3
Filiales intégrées globalement	2,1	1,1	-	1,8	1,0
SOUS-TOTAL	2,8	1,5	-	2,3	1,3
Services autres que la certification des comptes					
Sopra Steria Group	0,0	-	-	0,1	-
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	-	0,1	-
SOUS-TOTAL	0,0	0,0	-	0,2	-
Certification des informations en matière de durabilité					
SOUS-TOTAL	-	0,1	0,1	-	-
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2,8	1,6	0,1	2,5	1,3

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société Sopra Steria Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sopra Steria Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Risque identifié

Sopra Steria Group propose des offres globales regroupant notamment les activités de conseil et d'intégration de systèmes, l'édition de solutions métiers et technologiques, la gestion d'infrastructures informatiques, la cybersécurité et l'exécution de processus métier.

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 5,8 milliards d'euros, dont une part significative au titre des contrats de construction. Ces contrats de construction se caractérisent par un engagement en termes de résultat.

Comme indiqué dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur les prestations objet d'un contrat de construction sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement, mesuré en tenant compte des jours restant à effectuer.

Nous avons considéré la reconnaissance du revenu sur les contrats de construction comme un point clé de notre audit en raison de son importance significative dans les comptes du Groupe et du niveau de jugement et d'estimation requis par la Direction pour la détermination du chiffre d'affaires et du résultat à terminaison de ces contrats.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Obtenir une compréhension du processus lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de construction ;
- Prendre connaissance, avec l'aide de nos spécialistes informatiques, des procédures de contrôle interne et des principaux contrôles manuels ou automatisés impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires, et tester leur conception, leur mise en œuvre et leur efficacité opérationnelle ;
- Pour un échantillon de contrats sélectionnés selon une approche multicritères :
 - Nous avons rapproché les données contractuelles avec les données de gestion et comptables,
 - Nous nous sommes entretenus avec les Directions industrielle et financière, ainsi qu'avec les gestionnaires de projet pour apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues notamment pour évaluer les coûts restants à engager jusqu'à la fin du contrat ;
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 2,3 milliards d'euros dans les comptes consolidés du Groupe, soit 42 % du total de l'actif.

Les écarts d'acquisition, comme indiqué dans la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés, sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation à chaque indice de perte de valeur et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Ils consistent à comparer la valeur nette comptable de l'UGT avec sa valeur recouvrable, qui représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour la détermination de la valeur d'utilité de l'UGT, le Groupe applique la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) qui implique l'utilisation d'hypothèses structurantes relatives à chaque catégorie d'actif.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituent un point clé de notre audit compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par le Groupe et de leur montant significatif dans les états financiers.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des processus et des analyses conduites par le Groupe pour la réalisation des tests de dépréciation ;
- Apprécier l'application et les modalités de mises en œuvre des normes en vigueur ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de projections des flux de trésorerie futurs et s'assurer de leur cohérence avec les dernières estimations présentées au Conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;
- Apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, la cohérence du taux de croissance à l'infini et du coût moyen pondéré du capital retenu ;
- Vérifier l'exactitude des calculs arithmétiques ;
- Tester la sensibilité de la valeur d'utilité déterminée par le Groupe à une variation des principales hypothèses retenues ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE AU ROYAUME-UNI

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés, les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France, des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe (Belgique, Norvège). Le passif net représenté par les engagements de retraite et avantages assimilés est calculé à la date de clôture des comptes sur la base des dernières évaluations disponibles.

- Au Royaume-Uni, compte tenu de l'existence d'une couverture de ces passifs par des actifs dédiés, dont la juste valeur s'élève à 1,2 milliard d'euros, l'actif net au 31 décembre 2024 s'établit à 47 millions d'euros.

L'évaluation des passifs et actifs de couvertures requiert un degré élevé de jugement par le Groupe pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, et les tables de mortalité.

Compte tenu des montants significatifs que représentent ces engagements de retraite au Royaume-Uni et les actifs dédiés à leur couverture ainsi que du niveau de jugement et d'estimation requis pour leur évaluation, nous avons considéré ces engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

- Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni mis en place par le groupe, notamment pour l'identification des bénéficiaires de ces plans.
- Une revue des hypothèses actuarielles retenues au Royaume-Uni, avec l'aide de nos spécialistes, a été réalisée en procédant à :
 - l'appréciation des taux d'actualisation et d'inflation et des tables de mortalité afin d'évaluer leur cohérence avec les conditions de marché au Royaume-Uni ;
 - la vérification de l'exactitude des calculs arithmétiques préparés par l'actuaire du Groupe au Royaume-Uni.
- Concernant les actifs de couverture dédiés, nous avons également apprécié si les hypothèses retenues par le Groupe pour l'évaluation de ces actifs et la documentation apportée par le Groupe pour justifier la comptabilisation d'un actif de couverture net étaient appropriées.
- Enfin nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Sopra Steria Group par l'assemblée générale du 21 mai 2024 pour le cabinet KPMG SA et du 24 juin 2004 pour le cabinet ACA NEXIA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet ACA NEXIA dans la 21^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, le 4 mars 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A

Xavier Niffle
Associé

Eric Lefebvre
Associé

ACA NEXIA

Sandrine Gimat
Associée